

**Mémorial**  **Memorial**  
du des  
**Grand-Duché de Luxembourg.** **Großherzogtums Luxemburg.**

Samedi, 3 juin 1922.

N<sup>o</sup> 43.

Samstag, 3. Juni 1922.

Arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> juin 1922 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 28 octobre 1920, en exécution de la loi du même jour destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu la loi du 28 octobre 1920, destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché;

Revu Notre arrêté du même jour pris en exécution de la loi précitée;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866, portant organisation du Conseil d'État, et attendu qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement, et de Notre Directeur général de la justice et des travaux publics;

Après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les art. 8 et 10 de Notre arrêté du 28 octobre 1920, pris en exécution de la loi du même jour destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché, sont rapportés.

Großh. Beschluß vom 1. Juni 1922, betreffend Umänderung des Großh. Beschlusses vom 28. Oktober 1920, in Ausführung des Gesetzes vom selben Tage zwecks Eindämmung des übermäßigen Zustroms von Fremden in das Großherzogtum.

Wir Charlotte, von Gottes Gnaden, Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 28. Oktober 1920, über die Eindämmung des übermäßigen Zustroms von Fremden in das Großherzogtum;

Nach Wiedereinsicht Unseres Beschlusses desselben Tages, betreffend die Ausführung des vorerwähnten Gesetzes;

Nach Einsicht des Art. 27 des Gesetzes vom 16. Januar 1866, die Organisation des Staatsrates betreffend, und in Anbetracht der Dringlichkeit;

Auf den Bericht Unseres Staatsministers, Präsidenten der Regierung, und Unseres General-Directors der Justiz und der öffentlichen Arbeiten;

Nach Beratung der Regierung im Conseil;

Saben beschlossen und beschließen:

**Art. 1.** Die Art. 8 und 10 Unseres Beschlusses vom 28. Oktober 1920, betreffend die Ausführung des Gesetzes desselben Tages, über die Eindämmung des übermäßigen Zustroms von Fremden in das Großherzogtum, sind aufgehoben.

**Art. 2.** L'art. 9 du même arrêté est modifié comme suit:

« L'autorité locale, auprès de laquelle la déclaration de l'étranger doit être faite dans le délai de cinq resp. de trois jours, exigera des étrangers la remise de leurs photographies en quadruple exemplaire. Celles-ci seront jointes, l'une à l'original de la déclaration d'arrivée, et les trois autres respectivement aux trois copies dont mention à l'article 2 du règlement du 15 février 1911 et qui porteront également la signature du déclarant. Les étrangers devront obtempérer à cette injonction dans les trois jours de l'invitation leur faite à cet effet. »

**Art. 3.** Notre Ministre d'État, Président du Gouvernement, et Notre Directeur général de la justice et des travaux publics, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Château de Berg, le 1<sup>er</sup> juin 1922.

CHARLOTTE.

*Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
E. REUTER.*  
*Le Directeur général de la justice  
et des travaux publics,  
G. LEIDENBACH.*

**Avis. — Timbre.**

Il résulte d'une quittance délivrée par le receveur de l'enregistrement des actes civils à Luxembourg le 26 mai 1922, vol. 63 art. 110, que la société anonyme « Newsbury » avec siège social à Luxembourg a acquitté le droit de timbre à raison de cent actions de 1000 fr. chacune, portant les n<sup>os</sup> 1 à 100 inclusivement.

La présente déclaration est destinée à satisfaire à l'art. 5 de la loi du 25 janvier 1872.

Luxembourg, le 30 mai 1922,

*Le Directeur général des finances,  
A. NEYENS.*

**Art. 2.** Der Art. 9 desselben Beschlusses ist umgeändert wie folgt:

„ Die Ortsbehörde, bei welcher die Anmeldung des Ausländers innerhalb fünf Tagen bezw. drei Tagen abzugeben werden soll, hat von den Ausländern die Einhäudigung deren Photographie in vierfacher Exemplar zu verlangen. Von diesen wird eines dem Original der Ankunftserklärung, und die drei anderen je den drei Abschriften beigelegt, von denen in Art. 2 des Reglementes vom 15. Februar 1911 die Rede ist und die ebenfalls die Unterschrift des Fremden tragen. Die Ausländer müssen dieser Aufforderung innerhalb drei Tagen von dem Tage an, an dem sie erzwungen ist, Folge leisten.“

**Art. 3.** Unser Staatsminister, Präsident der Regierung, und Unser General-Direktor der Justiz und der öffentlichen Arbeiten, sind mit der Ausführung dieses Beschlusses beauftragt.

Luxemburg, den 1. Juni 1922.

Charlotte.

*Der Staatsminister,  
Präsident der Regierung,  
E. Reuter.*  
*Der General-Direktor der Justiz  
und der öffentlichen Arbeiten,  
W. Leidenbach.*

**Bekanntmachung. - Stempel.**

Aus einer vom Einregistriementsbeamten der Zivilacten zu Luxemburg am 26. Mai 1922, Band 63, Art. 110, angestellten Ermittlung erhellt, daß die anonyme Gesellschaft „Newsbury“ mit Sitz in Luxemburg, die Stempelgebühr für 100 Aktien zu je 1000 Fr., tragend die Nr. 1 bis 100, entrichtet hat.

Diese Bekanntmachung soll der Bestimmung des Art. 5 des Gesetzes vom 25. Januar 1872 Genüge leisten.

Luxemburg, den 30. Mai 1922.

*Der General-Direktor der Finanzen,  
A. Neyens.*

**Avis. — Enseignement supérieur et moyen.**

Par arrêté grand-ducal du 24 mai 1922 Mlle Marguerite *Biever*, docteur en philosophie et lettres, a été nommée répétitrice au lycée de jeunes filles d'Esch-s.-Alz.

Luxembourg, le 26 mai 1922.

*Le Directeur général de l'intérieur  
et de l'instruction publique,*  
Jos. Breen

**Avis. — Administration communale.**

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, M. Jean-Pierre *Pletschet*, cultivateur, à Eschweiler, a été nommé échevin de la commune d'Eschweiler.

Luxembourg, le 27 mai 1922.

*Le Directeur général de l'intérieur  
et de l'instruction publique,*  
Jos. Breen

**Avis. — Justice.**

Par arrêté grand-ducal du 30 mai 1922, M. Jean-Pierre *Zeimet*, commis au parquet de Luxembourg, a été nommé secrétaire-adjoint près le même parquet.

Luxembourg, le 31 mai 1922.

*Le Directeur général de la justice  
et de travaux publics,*  
G. LEBENDACH

**Avis. — Union économique.**

Par arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> juin 1922, M. Ernest *Hamélaus*, Conseiller d'État à Luxembourg, a été nommé membre-suppléant du « Conseil supérieur de l'Union. »

Luxembourg, le 2 juin 1922.

*Le Ministre d'État,  
Président du Gouvernement,*  
E. REUTER

**Bekanntmachung. — Höherer und mittlerer Unterricht.**

Durch Großh. Beschluß vom 24. Mai 1922 ist *Frl. Margareta Biever*, Doktor der Philosophie und Philologie, zur Repetentin an das Mädchenlyzeum zu Esch a. d. Alzette ernannt worden.

Luxemburg, den 26. Mai 1922.

Der General-Direktor des Innern  
und des öffentlichen Unterrichts,  
Jof. B e c h.

**Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.**

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist *Hr. Johann Peter Pletschet*, Landwirt, zu Eschweiler, zum Schöffen der Gemeinde Eschweiler ernannt worden.

Luxemburg, den 27. Mai 1922.

Der General-Direktor des Innern  
und des öffentlichen Unterrichts,  
Jof. B e c h.

**Bekanntmachung. — Justiz.**

Durch Großh. Beschluß vom 30. Mai 1922, ist *Hr. Johann Peter Zeimet*, Kommiss der Staatsanwaltschaft zu Luxemburg, zum Hilfssekretär derselben Staatsanwaltschaft ernannt worden.

Luxemburg, den 31. Mai 1922.

Der General-Direktor der Justiz,  
und der öffentlichen Arbeiten,  
W. L e i d e n b a c h.

**Bekanntmachung Wirtschaftsvertrag.**

Durch Großh. Beschluß vom 1. Juni 1922 ist *Hr. Ernest Hamélaus*, Staatsrat zu Luxemburg, zum Ergänzungsmitglied des „Höheren Bundni.rates“ ernannt worden.

Luxemburg, den 2. Juni 1922.

Der Staatsminister,  
Präsident der Regierung,  
E. K e n t e r.

**Arrêté du 27 mai 1922, concernant la publication du rapport général de la Chambre de Commerce, pour l'année 1921.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE;

Vu le rapport de la Chambre de Commerce sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché pendant l'année 1921;

Arrête:

**Article unique.** Le rapport prémentionné sera publié comme annexe au *Mémorial*.

Luxembourg, le 27 mai 1922.

*Le Directeur général de l'agriculture,  
de l'industrie et de la prévoyance sociale,  
R. DE WAHA.*

**Avis. — Association syndicale.**

Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la société locale agricole de Biver a déposé au secrétariat communal de Biver l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé dûment enregistré ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et de tous les associés.

Luxembourg, le 28 mai 1922.

*Le Directeur général de l'agriculture,  
de l'industrie et de la prévoyance sociale,  
R. DE WAHA.*

**Caisse d'Épargne. —** A la date du 16 mai 1922, les livrets n<sup>os</sup> 71609, 81797, 174033, 252321, 252622 et 255156 ont été déclarés perdus. Les porteurs des dits livrets sont invités à les présenter dans la quinzaine à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'épargne et à faire valoir leurs droits.

Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai, les livrets en question seront déclarés annulés et remplacés par des nouveaux.

Luxembourg, le 29 mai 1922.

**Schluß vom 27. Mai 1922, betreffend die Veröffentlichung des allgemeinen Berichtes der Handelskammer für das Jahr 1921.**

Der General-Direktor des Ackerbaus,  
der Industrie u. der sozialen Fürsorge;

Nach Einsicht des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie des Großherzogtums während des Jahres 1921;

Beschließt:

**Einziger Artikel.** Erwähnter Bericht soll als Beilage zum „Mémorial“ veröffentlicht werden.

Luxemburg, den 27. Mai 1922.

Der General-Direktor des Ackerbaus,  
der Industrie und der sozialen Fürsorge,  
M. d e W a h a.

**Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.**

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 27. März 1900 hat der landwirtschaftliche Votabverein von Biver auf dem Gemeindefekretariat von Biver ein Duplikat der gehörig eingetragten Privat-urkunde betreffs des Genossenschaftsaktes nebst einem Verzeichnis hinterlegt, das Namen, Stand und Wohnort der Verwaltungsräte sowie sämtlicher Mitglieber angibt.

Luxemburg, den 28. Mai 1922.

Der General-Direktor des Ackerbaus,  
der Industrie und der sozialen Fürsorge,  
M. d e W a h a.



1

**Mémorial**  **Memorial**

du des

**Grand-Duché de Luxembourg.** **Großherzogtums Luxemburg.**

---

Annexe au N° 43 de 1922.

---

**RAPPORT GÉNÉRAL**

SUR LA

**Situation de l'Industrie et du Commerce**

**PENDANT L'ANNÉE 1921.**

— — — — —

**Considérations générales.**

L'année 1921 ne laisse nul regret. Si, dans le passé, il y a eu sans doute des moments de tension plus forte et des crises plus aiguës à surmonter, on n'a pas gardé le souvenir d'une année où les difficultés à vaincre aient été plus constantes et plus variées et où l'état général du commerce ait présenté un aspect plus inquiétant.

Sur les marchés d'exportation régnait un désarroi voisin du chaos. Une grande partie de l'Europe formait virtuellement un marché fermé. Les incertitudes continuelles sur la politique internationale ainsi que les violentes fluctuations du change augmentaient les troubles et les perplexités du commerce. On estime, à l'heure actuelle, que le volume total des échanges internationaux ne dépasse pas la moitié de ce qu'il fut avant la guerre.

Au printemps 1920 le baromètre commercial commençait à descendre. La baisse, en gagnant toujours en ampleur, arrivait à la fin de l'année à un niveau qu'on croyait ne pouvoir être dépassé. Contrairement à toute attente, la diminution des affaires a continué sans interruption pendant une grande partie de l'année 1921. La situation, depuis l'automne, n'a pas empiré cependant. Le fond de la dépression était visiblement atteint: une légère reprise se dessinait dans une série de branches.

Un concours de circonstances adverses paralysait toute espèce d'activité commerciale. La diminution du pouvoir d'achat d'une partie importante de la population mondiale a eu pour effet de diminuer le pouvoir d'achat du monde entier. C'est d'ailleurs dans l'ordre naturel des choses. Il n'est pas possible de diviser le monde industriel en compartiments étanches, la prospérité régnant dans un domaine tandis que l'autre reste dans le dénûment. Toute interruption de la continuité de la production ou de la consommation désorganise la machine entière.

Ces difficultés intrinsèques du marché mondial s'exaspéraient par le retour au système des prohibitions, un des plus funestes héritages que nous ait laissés la guerre, et par le relèvement inconsidéré des barrières douanières. Les prohibitions franches ou occultes, la multiplicité et l'incohérence des tarifs douaniers empêchaient le rétablissement des courants commerciaux naturels. L'interdépendance des marchés, conséquence nécessaire des contiguïtés géographiques, de la variété des ressources du sol, de la division spontanée du travail entre les diverses régions, était radicalement détruite.

Le protectionnisme a pris en Europe les proportions d'une calamité publique. La solidarité qui unit la production et la consommation est abandonnée. Un protectionnisme outrancier, aveugle sévit, aussi funeste que la guerre, car entre les deux maux, la guerre par les armes et la guerre par les monopoles, s'il existe quelque différence, elle n'est certainement pas en faveur de la protection, et les engins de guerre les plus redoutables n'ont pas la puissance destructive d'un tarif douanier.

La constatation des ravages exercés par ce retour brusque autant que violent au régime protectionniste a amené la sous-commission économique de la Conférence de Gênes à voter le texte suivant: « Quelle que soit la valeur des raisons d'ordre économique ou financier que certains États font valoir dans les circonstances exceptionnelles où ils se trouvent pour maintenir ou instituer des prohibitions ou restrictions à l'importation ou à l'exportation, on reconnaît que ces mesures constituent un des obstacles les plus graves qui s'opposent à l'heure présente au commerce international. Il conviendrait, en conséquence, de ne rien épargner pour les réduire le plus tôt possible au strict minimum. »

Concurremment avec les entraves protectionnistes, les brusques et continus soubresauts du change, en enlevant toute base stable aux transactions, ont constitué un grave obstacle au développement du commerce international. La crise des changes effrayait par son acuité et sa généralité: c'est elle qui forme encore aujourd'hui le problème le plus grave et le plus complexe qui se pose devant le monde.

Tous les pays industriels ont subi les effets fâcheux des exportations forcées de l'Allemagne; tous les marchés ont été troublés par la dépréciation catastrophale du mark. Pour assurer une production peu coûteuse, l'Allemagne doit payer des salaires moins élevés que les autres nations pour un même travail: elle y arrive en dépréciant le mark sur le marché étranger, de façon à maintenir sa valeur intérieure supérieure à sa valeur extérieure. Tant que cette différence de valeur existe, il y a une prime sur les exportations allemandes, et comme la pression en vue d'obtenir paiement des réparations continue, la dépréciation progressive du mark ne peut être empêchée.

Aujourd'hui, la situation économique dans son ensemble, est certainement meilleure qu'il y a un an. Les prix se sont tassés et les stocks qui encombraient le marché ont été liquidés. Le

travail, moins rétif, est plus disposé à s'adapter aux conditions nouvelles. La collaboration entre le capital et le travail est plus confiante, les bénéfices et les salaires reposent en général sur une base économique plus ferme.

Sur notre marché national si restreint nous retrouvons, atténuées ou accentuées, toutes les caractéristiques du marché mondial, avec un élément en plus: l'isolement économique. L'activité industrielle et commerciale était dominée par cet isolement qui, en entretenant un état d'instabilité et d'incertitude, pesait sur les transactions et paralysait les initiatives.

Toutes nos industries, à de rares exceptions près, vivent d'exportation. L'exiguïté de notre territoire suffirait pour expliquer ce fait: l'intensité des échanges extérieurs d'une entité économique est nécessairement en raison inverse de son étendue. Le marché intérieur du Grand-Duché, fortement concurrencé encore par l'étranger, contre lequel il n'était qu'insuffisamment protégé jusqu'à la mise en vigueur anticipée du tarif belge, n'offrait que des ressources très précaires, extrêmement limitées. Les marchés étrangers, par contre, à l'abri de leurs droits d'entrée, souvent prohibitifs, se dérobaient de plus en plus.

Le relèvement considérable des droits de douane en France surtout portait un coup sensible à nos exportations. Nos industries étaient dans l'impossibilité de travailler, dans la mesure de leurs moyens de production, ce marché qui semblait offrir un vaste champ à leur activité pour la reconstruction des régions dévastées. Si les industries des terres et des pierres ont continué à placer un fort contingent de leur production en France, les expéditions en produits métallurgiques ont beaucoup diminué après le relèvement des coefficients de majoration. Le marché belge, plus restreint et protégé également par des droits d'entrée assez élevés, se montrait assez réservé.

Quant au marché allemand, les avantages que l'art. 268 c du traité de paix accorde à l'importation des produits originaires et en provenance du Grand-Duché devenaient illusoire à la suite de l'effondrement du mark. Le mouvement des exportations vers l'Allemagne, assez actif au début du nouveau régime, baissait parallèlement avec le cours du change. Les demandes allemandes portaient de préférence sur les produits non-ouvrés, les produits finis étant plutôt délaissés.

L'incertitude au sujet de nos destinées économiques a mis nos industries dans l'obligation de rechercher des marchés plus lointains où elles se heurtaient généralement à la concurrence des pays à change avarié. Depuis l'armistice, elles poursuivent résolument, à travers des difficultés sans nombre, leur travail d'adaptation aux nouveaux courants du commerce mondial.

Dans la métallurgie, qui résume à elle seule une grande partie de l'activité nationale, nous constatons une augmentation, paradoxale en apparence, de la production:

	1913	1920	1921
Fonte, . . . . .	2.547.861 t.	692.935 t.	970.336 t.
Acier . . . . .	1.182.227 »	569.545 »	750.974 »

Cette situation trouve son explication dans les facilités qu'offrait le marché du coke à la suite de la diminution de la production dans les centres métallurgiques voisins. Nos usines ont saisi cette occasion pour étendre leur production et diminuer ainsi le prix de revient par la répartition des frais généraux sur un plus fort tonnage. Toutefois, les bilans de nos sociétés métallurgiques ne sont rien moins que favorables.

Les autres industries ont été influencées, à un degré très variable, par les répercussions de la conjoncture mondiale et par l'isolement économique du pays. Leurs résultats financiers, à peu d'exceptions près, ont été assez médiocres.

Le marché du travail, après le violent spasme du mois de mars, qui a conduit à la suppression des conseils d'usines, a retrouvé son calme. Néanmoins, l'activité industrielle continue à se ressentir des effets de la limitation de la durée du travail. La journée de huit heures, brusquement introduite par une sorte d'improvisation gouvernementale, a profondément bouleversé les conditions de la production industrielle et de l'activité commerciale. Ses répercussions sur les frais de main-d'œuvre qui se trouvent à la base du relèvement du prix de revient et par conséquent des prix de vente ont été multiples. La réglementation trop rigide, souvent excessive dans ses applications, devrait faire place à une compréhension plus saine des nécessités du moment, à une adaptation plus raisonnable de la durée du travail à l'organisation industrielle.

Le commerce de détail, vers la fin de l'année surtout, a cruellement souffert de la concurrence allemande favorisée par le bas cours du mark. Alors que l'Allemagne se vidait, le commerce de détail luxembourgeois était complètement délaissé. Pendant un long temps, le centre commercial du Grand-Duché fut à Trèves où des théories interminables d'acheteurs luxembourgeois allaient s'approvisionner chaque jour de vêtements, de chaussures, d'articles de ménage, de coutellerie, de maroquinerie, de bibeloterie, de papeterie et, d'une manière générale, de tout ce qui était à vendre, jusqu'aux choses les plus futiles et les plus inutiles.

Notre change ne s'est point amélioré durant l'année écoulée ainsi que le démontre suffisamment le tableau ci-après des cours moyens approximatifs des francs français et belges à Luxembourg:

	Francs français	Francs belges
Janvier. .... .	101 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	106 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
Février. .... .	102 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	107 <sup>1</sup> / <sub>8</sub>
Mars. . . . .	104 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	109
Avril. .... .	107 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	110 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
Mai. .... .	106 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	106 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
Juin. .... .	105 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	105 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
Juillet. .... .	109	107
Août. .... .	106 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	103 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
Septembre. . . . .	106 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	105
Octobre. . . . .	107	105 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
Novembre. . . . .	109	105 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>
Décembre. .... .	106 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	102 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>

L'avenir, sous ce rapport, se présentera, il est vrai, sous un jour plus favorable. L'échange monétaire prévu par l'accord conclu avec la Belgique, nous procurera bientôt des billets belges. Quant aux 200 millions de marks allemands provenant du retrait de la circulation allemande, ils suivront le sort des milliards détenus par la Belgique, et il y a peu de chance pour le pays de pouvoir escompter une solution favorable à ses intérêts, l'Allemagne ne paraissant guère disposée à reprendre au pair ces milliards.

Notre situation financière s'est encore aggravée considérablement et nos pouvoirs ne semblent pas se rendre compte, malheureusement, des lourdes responsabilités qu'ils encourent en n'adaptant pas une politique financière saine et raisonnable ayant pour effet principal de comprimer énergiquement les dépenses et de modifier dans un sens équitable les lois fiscales draconiennes menaçant si gravement nos intérêts économiques les plus légitimes.

Il est vrai que le Grand-Duché n'est pas seul à souffrir de l'exagération des dépenses et de l'accroissement inquiétant du travail improductif. La compression des dépenses publiques, tant de l'État que des communes, figure, dans la plupart des pays, au premier plan des revendications politiques. C'est en effet l'exagération des dépenses publiques qui, par répercussion, grève la production; c'est la pléthore des emplois et des employés publics qui alourdit le jeu de l'administration et détourne une forte partie du travail humain de son véritable but, la production des richesses, et augmente le travail improductif dans des proportions inquiétantes.

Les nombres-indices établis par l'Office de statistique renseignent pour 1921 une augmentation progressive du coût de la vie qui a atteint son point culminant vers la fin d'octobre. Une légère détente se manifeste à cette époque. La courbe descend rapidement. Vers le 1<sup>er</sup> mars 1922 l'indice tombe déjà au-dessous du niveau atteint le 1<sup>er</sup> juin 1921 pour accuser dans la suite sa tendance à l'amélioration:

Juin 1921 . . . . .	388
Juillet . . . . .	384
Août . . . . .	383
Septembre . . . . .	404
Octobre . . . . .	422
Novembre . . . . .	426
Décembre . . . . .	398
Janvier 1922 . . . . .	399
Février . . . . .	396
Mars . . . . .	377
Avril . . . . .	364
Mai . . . . .	361

Un événement d'une portée considérable pour l'avenir de l'industrie et du commerce du Grand-Duché vient de se produire: la réalisation de l'union économique avec la Belgique qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1922 et qui devra être complétée par des accords spéciaux avec la France. Cette date mémorable clôt définitivement la période des tâtonnements et des hésitations qui s'est ouverte avec l'armistice.

Si certaines clauses de la convention prêtent à la critique, elle forme dans son ensemble un instrument de progrès, le point de départ d'une longue ère de stabilité commerciale. Elle ouvre la voie aux longs espoirs et aux vastes pensées. Le goût des entreprises, refoulé par la trop longue période d'attente, se réveillera plus vigoureux, l'industrie et le commerce, une fois l'étape de transition franchie, reprendront une plus grande aisance dans leur développement qui leur permettra de tirer profit de leur énergie innée. Dans son alliance économique avec la laborieuse et loyale Belgique, à

laquelle l'unissent des liens d'affection séculaires qui ont résisté à 80 années de séparation, le Grand-Duché trouvera des stimulants nouveaux, une force d'expansion nouvelle.

La Chambre de commerce fait volontiers siennes les excellentes paroles que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, répondant au discours de S. M. le Roi des Belges, a prononcées le 15 mai à Bruxelles:

« Grâce à l'entente économique que viennent de conclure nos deux pays, unis désormais par un idéal commun de progrès et de liberté, la Belgique et le Luxembourg marcheront, dans la plénitude de leurs souvenirs d'indépendance, la main dans la main, vers un avenir de prospérité matérielle et morale. »

### Travaux de la Chambre de Commerce.

Parmi les questions que la Chambre de commerce a traitées en 1921, nous signalons particulièrement celles qui suivent:

#### *Protection de l'industrie nationale.*

A la date du 24 février, la Chambre a soumis au Gouvernement les desiderata ci-après:

Alors que les autres pays multiplient les mesures destinées à protéger l'industrie nationale — nous citerons l'exemple de la France qui examine en ce moment les mesures qu'il y aurait lieu de prendre « pour rendre plus rapides les augmentations de droits de douane devenues nécessaires » — l'industrie luxembourgeoise est livrée sans protection aucune à la concurrence étrangère. Aux revendications de diverses petites industries qui sollicitent depuis quelque temps des droits d'entrée pour leurs produits, on oppose volontiers que nous traversons une période d'attente de courte durée et que, d'ailleurs, les droits d'entrée provoqueraient un renchérissement de ces produits sur le marché intérieur.

La Chambre de commerce ne veut pas croire à un renchérissement appréciable, car c'est un fait reconnu que les intermédiaires sont seuls à profiter de la situation actuelle. Elle propose l'introduction des tarifs belges afférents pour toute la durée de la période d'attente, ce qui serait anticiper en quelque sorte sur l'union économique à conclure.

A cette occasion, la Chambre revient encore sur la question de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Elle croit de son devoir de mettre les pouvoirs en garde contre la taxation des produits industriels à l'exportation. La situation déjà si difficile de l'industrie luxembourgeoise s'en trouverait sérieusement aggravée.

Notre industrie est avant tout une industrie d'exportation. Le marché intérieur n'offre que peu de ressources. A titre d'exemple la Chambre croit devoir citer la ganterie. Cette industrie se fournit à l'étranger de toutes les matières premières qu'elle consomme; sa production totale est écoulée dans les pays d'outre-mer. Le bénéfice sur la fabrication reste au pays même. Les autres industries se trouvent dans une situation plus ou moins analogue.

Comment justifier alors la double imposition: des matières premières à l'entrée et des mêmes matières fabriquées, dans lesquelles sont incorporés les salaires, à la sortie, alors que dans les pays voisins les exportations sont exonérées. L'impôt qu'on projette est d'ailleurs en contradic-

tion formelle avec la politique suivie par tous les États à industrie développée, qui tend à favoriser et à encourager l'industrie par tous les moyens.

La logique économique exige que l'industrie luxembourgeoise ne soit pas plus mal traitée sous ce rapport que l'industrie étrangère contre laquelle elle doit soutenir la concurrence sur le marché mondial. Il est inadmissible que, dans un pays qui vit d'exportation, les pouvoirs ne tiennent pas compte de la logique des faits industriels.

Toutefois, le problème qui domine de tout son poids notre politique industrielle c'est sans doute l'essoufflement économique dans lequel nous nous éternisons. Le pays est enserré entre des barrières douanières. L'angoissante incertitude au sujet de notre avenir économique paralyse le goût des entreprises et pèse sur le développement des affaires en général. L'industrie court à sa ruine. Un établissement après l'autre ferme ses portes.

La Chambre prie donc instamment le Gouvernement de bien vouloir aviser à la prompté réalisation de l'union économique avec la Belgique.

*Droits d'entrée sur les travaux d'impression.*

A la date du 3 octobre 1920, la Chambre avait signalé au Gouvernement que depuis un certain temps beaucoup de consommateurs luxembourgeois, profitant du bas cours du mark, placent leurs commandes de travaux d'impression en Allemagne. Comme les imprimeries indigènes, insuffisamment pourvues d'ordres, souffrent de cet état de choses, la Chambre de commerce était d'avis qu'il faudrait accorder à cette branche la même protection dont elle jouit en France et en Belgique où les imprimés sont soumis à un droit d'entrée: elle avait proposé un droit intermédiaire entre le droit français et le droit belge, soit 50 fr. par % kg.

La Chambre a renouvelé cette proposition le 26 janvier en y appelant l'attention toute particulière du Gouvernement.

*Régime des exportations en France.*

Dans une requête du 14 juillet, la Chambre a appelé l'attention toute spéciale du Gouvernement sur la situation extrêmement grave que le relèvement des coefficients de douane en France venait de créer à notre industrie en général, qui est essentiellement une industrie d'exportation.

Divers pays sont, à l'heure actuelle, en instance pour obtenir l'abandon des nouveaux coefficients français qui sont absolument prohibitifs. La Chambre donne à considérer alors au Gouvernement s'il ne semble pas indiqué d'entamer d'urgence des négociations avec le Gouvernement français en vue d'obtenir un traitement plus favorable pour les produits luxembourgeois. Notre position dans le débat serait particulièrement forte; nous ne percevons des droits d'entrée que sur deux articles susceptibles d'intéresser la France, les vins et les alcools, alors que tous les produits manufacturés sont libres.

Si nous ne pouvons demander évidemment la réciprocité intégrale, nous serions toujours en droit de prétendre à un traitement tenant compte dans la mesure du possible des facilités que les produits français trouvent dans le Grand-Duché.

*Défenses d'importation.*

Sur la demande du Gouvernement, la Chambre a examiné la question de la levée de la défense d'importation pour les ciments et les matériaux de construction. Après un examen appro-

fondi des requêtes présentées à ce sujet par la Société luxembourgeoise pour le commerce des matériaux de construction, sur lesquelles la Chambre a appelé l'attention toute particulière du Gouvernement, elle lui a soumis les desiderata suivants:

Le tableau comparatif des prix établi par cette Société montre que, si quelques prix sont plus élevés en Luxembourg, d'autres sont plus bas qu'en France et en Belgique. La moyenne ne dépasse pas celle de ces deux pays. Au demeurant, ainsi que la Chambre croit savoir, le syndicat envisage en ce moment même pour les prix plus élevés une réduction qui les ramènerait au niveau des prix étrangers, ce qui aurait pour effet d'abaisser la moyenne luxembourgeoise au-dessous des moyennes française et belge.

La levée de la défense d'importation, en présence du cours actuel du mark, laisserait le champ libre à la concurrence allemande, et les ouvriers indigènes, qui travaillent aujourd'hui dans des conditions peu enviables, en seraient réduits à cesser le travail. Le nombre déjà si inquiétant des chômeurs se grossirait des 500 ouvriers occupés dans les industries qui travaillent pour le bâtiment.

Il ne faut pas perdre de vue surtout que les ouvriers qualifiés se disperseront, passeront à d'autres branches ou chercheront à se caser à l'étranger, et que, la situation venant à s'améliorer, il serait extrêmement difficile d'organiser une production régulière, rémunératrice, avec un personnel recruté au hasard.

*Autorisations de commerce.*

Consultée par le Gouvernement sur la question de savoir si le moment ne semblait pas venu de rapporter le régime des autorisations de commerce institué par l'arrêté du 30 août 1918, la Chambre s'est prononcée comme suit:

Le régime en question répondait incontestablement à une nécessité économique. Il a rendu d'ailleurs des services très réels et généralement appréciés. Vers la fin de la guerre le commerce était sous la menace d'être submergé par le flot envahissant des personnes d'une moralité douteuse et sans expérience des affaires qui se pressaient vers les carrières commerciales. Un contrôle officiel s'imposait.

La situation a changé depuis. Ainsi que le Gouvernement veut bien le reconnaître, cette réglementation semble avoir perdu son cachet d'actualité et d'opportunité. Le besoin de la continuer ne se fait plus guère sentir. Elle ne forme plus qu'une entrave au libre développement du commerce, une gêne qui a fait son temps.

Pour le beurre, le lait et les œufs au contraire, le maintien du régime actuel, comme le Gouvernement le propose, est vivement souhaité. La Chambre se demande même s'il n'y avait pas lieu de renforcer encore le contrôle de ces articles en présence de l'effervescence des prix ainsi que des manœuvres illicites qui s'y donnent libre cours.

Le Gouvernement ayant demandé dans la suite l'avis de la Chambre de commerce sur la question de la remise en vigueur des autorisations de commerce soulevée à l'assemblée des délégués de la Fédération générale des commerçants, elle confirme son avis antérieur.

Depuis ce temps, l'amélioration a fait de nouveaux progrès, les approvisionnements sont devenus plus abondants. La Chambre estime que rien ne justifierait alors le retour à la réglemen-

tation du commerce. Elle croit devoir recommander néanmoins une surveillance plus étroite des éléments étrangers indésirables ainsi que du colportage.

*Limitation des bénéfices dans le commerce de détail. — Affichage des prix dans les vitrines.*

Sur les deux questions: Retour éventuel à la limitation des bénéfices dans le commerce de détail et suppression éventuelle de l'obligation à l'affichage des prix dans les vitrines, que le Gouvernement lui avait soumises, la Chambre a présenté le 20 novembre l'avis suivant:

*a) Limitation des bénéfices.*

La Chambre ne croit pas que les plaintes au sujet des bénéfices exagérés que prélèverait le commerce soient réellement fondées. Ces plaintes semblent procéder essentiellement d'une conception erronée de la pratique commerciale. Il est évident que le commerce de détail ne peut s'adapter à tous les caprices du marché et aux brusques fluctuations du change. Si p. ex. une conjoncture de change inouïe, comme celle du subit effondrement du mark à laquelle nous assistons, crée dans notre voisinage des conditions tout à fait anormales, mais éphémères, pour l'acheteur luxembourgeois, le commerce indigène, qui a fait ses assortiments par une conjoncture infiniment moins favorable, ne pourra descendre évidemment au même niveau. Ses prix suivront plutôt une ligne intermédiaire entre les alternances continues de hausse et de baisse.

La meilleure preuve que ses bénéfices ne sont pas exagérés est donnée par les coopératives qui, à qualité égale, ne vendent guère meilleur marché que le commerce, et l'on comprendrait difficilement que le public continuât à se fournir dans les magasins de détail.

Les années de guerre nous ont prouvé surabondamment l'inanité de la réglementation officielle des bénéfices. Aujourd'hui, les approvisionnements en marchandises de toute nature étant largement suffisants, la concurrence, ce grand régulateur du commerce, se charge de maintenir les prix à un niveau raisonnable.

*b) Affichage des prix dans les vitrines.*

En principe, le commerce n'est pas opposé au maintien de l'obligation à l'affichage des prix dans les vitrines. Cette obligation ne peut porter nul préjudice au commerce solide. Il est entendu toutefois que l'affichage obligatoire devra rester limité aux articles de première nécessité et de grande consommation. Elle ne se justifierait guère pour les autres articles, et il ne paraît pas que, pour ces articles, le consommateur y attache un intérêt réel.

La Chambre saisit cette occasion pour exprimer encore le désir que les organes chargés de l'exécution de cette mesure s'en acquittent avec tact et discernement afin d'éviter des rigueurs inutiles et purement vexatoires.

*Création d'un Office des devises.*

Sur la question de la création d'un Office central des devises, qui lui avait été soumise, la Chambre a présenté le 25 mai les desiderata suivants:

La Chambre craint que les mesures proposées, outre que la surveillance des exportations serait fort difficile et dispendieuse, ne viennent créer de sérieux embarras à nos exportations. Le Gouvernement ne doit pas ignorer que, par le temps de crise que nous traversons, la position des vendeurs est nécessairement très faible. L'industrie doit courir après les acheteurs qui se dé-

robent: elle ne saurait charger les marchés déjà si difficiles à conclure de conditions de paiement assez gênantes. Le nombre des devises disponibles serait d'ailleurs très limité. L'industrie doit régler avec la majeure partie du produit des exportations les achats de coques et de matières premières, et ce ne sont à proprement parler que les salaires qui soient payés en argent luxembourgeois. Toutes les acquisitions, à de rares exceptions près, sont à régler en monnaie étrangère.

Le franc luxembourgeois n'a pas de marché proprement dit, et il est difficile de concevoir qu'il puisse se faire une place sur le marché international. La création d'un Office national des devises, institution abandonnée aujourd'hui par les autres pays, ne saurait alors être envisagée sérieusement. Cette question, de l'avis unanime de la Chambre, se réglera automatiquement avec la réalisation de l'union économique que nous négocions avec la Belgique, et il est à prévoir qu'avant qu'une telle institution serait en mesure de fonctionner, cette union sera définitive.

Il y a lieu de faire remarquer ensuite que notre change s'est ressaisi depuis peu: la perte sur le franc français et belge n'est plus de 5 à 6 %. Le cours du franc luxembourgeois serait fort probablement moins désavantageux si des inquiétudes au sujet de nos bons de caisse n'étaient survenues. Ces bons seront-ils échangés au pair ou au-dessous du pair? Il est notoire que le bruit que l'échange contre des billets belges pourrait se faire au-dessous du pair a influencé défavorablement notre change. Une déclaration du Gouvernement y relative rassurerait le public et raffermirait le cours de notre franc.

A cette occasion, la Chambre exprime encore le désir que l'échange des bons de caisse se fasse au pair dans l'intérêt bien compris de nos finances et de notre situation économique en général.

#### *Cours des billets luxembourgeois.*

La Chambre de commerce a été amenée, dans sa séance du 20 décembre, à examiner le rôle que les billets luxembourgeois seront appelés à jouer après l'introduction du papier belge.

L'art. 22 de la convention d'union économique, qui règle l'échange de nos bons de caisse, autorise le Gouvernement à laisser en circulation dans les limites du territoire grand-ducal des coupures d'un import ne dépassant pas 10 fr. jusqu'à concurrence de 25 millions. A cette somme vient s'ajouter l'émission actuelle de billets de la Banque Internationale pour une somme de 61¼ millions, portant à 31¼ millions le montant total des billets luxembourgeois en circulation. Ces billets sont destinés — ou mieux condamnés — à circuler à l'intérieur du Grand-Duché. Et comme, d'après la loi connue de Gresham, la mauvaise monnaie chasse la bonne, notre papier — la mauvaise monnaie qui n'est pas cotée sur le marché international et n'a qu'un rayon de circulation très restreint — chassera de la circulation la bonne monnaie, le papier belge.

Nos billets finiront ainsi par encombrer les transactions intérieures. Il est même à craindre qu'ils ne soient considérés comme un instrument de paiement inférieur au papier belge et ne donnent lieu à une perte qui, même très minime, serait toujours fort gênante et nuisible aux affaires.

En conséquence, la Chambre a prié le Gouvernement de bien vouloir aviser en temps utile aux mesures à prendre pour éviter un désagio sur nos billets nationaux.

#### *Problèmes d'électrification.*

Dans sa séance du 17 novembre, la Chambre de commerce a examiné la question de la distribution du courant électrique qui mérite de fixer tout particulièrement l'attention des pouvoirs.

La Chambre est d'avis qu'il importe de concentrer cette industrie, qui aujourd'hui s'éparpille en une infinité de petites entreprises travaillant généralement dans des conditions peu économiques. Il paraît indispensable de coordonner les efforts et de rechercher une solution uniforme d'une large envergure. Pour atteindre ce but, il faut que les communes, conseillées et guidées par le Gouvernement, se mettent d'accord et confient l'exécution de leurs projets à des hommes compétents.

En tout cas, l'orientation future du pays semble exiger une réalisation prompte et rationnelle des problèmes d'électrification qui viennent se poser, toujours plus impérieux.

*Chemins de fer.*

**Étiquettes.**

Le 23 février la Chambre de commerce a présenté la requête suivante concernant les étiquettes exigées pour wagons complets:

Depuis quelque temps les chemins de fer d'Alsace et de Lorraine emploient des étiquettes pour wagons complets qui doivent porter le nom et l'adresse du destinataire. Ces étiquettes étant collées sur les wagons, les noms des clients de l'expéditeur sont livrés au public qui peut en prendre connaissance à son aise.

Comme le commerce attache du prix à ne pas divulguer sa clientèle, la Chambre prie le Gouvernement de bien vouloir intervenir auprès de l'administration des chemins de fer en vue de la suppression de cet étiquetage.

**Taxes de chômage. — Colis par exprès.**

A la date du 19 avril, elle a présenté deux desiderata concernant le relèvement des taxes de chômage et la suppression éventuelle des colis par exprès.

Le relèvement des taxes de chômage sur les chemins de fer Guillaume-Luxembourg mis en vigueur peu de temps après l'armistice, avait été motivé par la pénurie de matériel roulant qui existait à cette époque. Les chemins de fer voulaient amener, par des amendes très fortes, onéreuses même, les intéressés à procéder le plus rapidement possible au chargement et au déchargement des wagons.

La Chambre de commerce se demande si, à l'heure actuelle où le matériel vide encombre les gares, cette mesure d'exception, qui a suscité de très nombreuses réclamations de la part de nos industriels et commerçants, se justifie encore. Elle estime que le moment semble venu de ramener ces taxes à leurs anciens niveaux.

La Chambre croit savoir ensuite que les chemins de fer d'Alsace et de Lorraine envisagent la suppression du régime des colis par exprès. Cette mesure serait déplorée vivement par le commerce de détail. Certaines branches, entre autres le commerce des journaux et des livres, en seraient sérieusement affectées. La Chambre a donc prié le Gouvernement de bien vouloir s'employer énergiquement auprès de l'administration des chemins de fer en faveur du maintien de ce service.

**Organisation du trafic sur la ligne de Wasserbillig.**

La Chambre a présenté le 18 octobre la requête suivante concernant la ligne de Wasserbillig:

L'organisation du trafic sur la ligne de Luxembourg à Wasserbillig donne lieu depuis quelque temps à d'incessantes réclamations de la part de nos industriels et commerçants.

La ligne de Wasserbillig dessert la région enserrée entre le vicinal Luxembourg-Echtternach, la Sûre, la Moselle et la vallée de Trintange, très intéressante au point de vue industriel et agricole, et assure, à elle-seule, les relations si importantes avec l'Allemagne.

Une série d'industries, l'industrie vinicole d'abord, les établissements céramiques de Wasserbillig, les usines de Wecker, les carrières de Meusdorf, etc., dépendent en une certaine mesure du bon fonctionnement de cette ligne. Le nombre des ouvriers qui s'en servent, soit pour se diriger vers ces industries, soit pour aller travailler dans les usines de l'agglomération luxembourgeoise, est très considérable.

En 1919, le trafic, comparé à celui de l'avant-guerre, avait doublé; on peut affirmer qu'il a triplé aujourd'hui.

Malgré ce développement prodigieux, la ligne de Wasserbillig est négligée depuis l'armistice d'une façon regrettable et qu'on a de la peine à s'expliquer. Alors qu'en 1914 elle était desservie par 16 trains circulant dans les deux directions, dont deux rapides, elle ne l'est plus aujourd'hui que par 10 trains, circulant encore d'après un horaire défectueux.

Pour se rendre à Luxembourg on ne dispose dans la matinée que de 3 trains arrivant à 5 h. 40, 7 h. 25 et 12 h. 30. Il faudrait évidemment, pour répondre aux besoins de communication, un train arrivant à Luxembourg vers 10 heures et qui trouverait sa contre-partie dans un train partant en sens inverse vers midi. Le dernier train du soir quitte Luxembourg à 19 h. 20. Ce départ est fixé trop tard pour les ouvriers travaillant jusqu'à 6 heures, et trop tôt, pour les voyageurs arrivant par la ligne du Nord ou du bassin minier. Une situation à peu près analogue est à constater dans la direction inverse.

La diminution du nombre des trains a pour corollaire une réduction des correspondances postales. Il est aujourd'hui presque impossible de recevoir le même jour une lettre remise à poste le matin à Esch-s.-Alzette.

Enfin, l'affluence extraordinaire des acheteurs luxembourgeois vers Trèves à laquelle nous assistons depuis l'effondrement du mark a mis l'administration des douanes dans l'impossibilité de garantir le départ régulier des trains à Wasserbillig. Depuis des semaines les trains du soir arrivent avec des retards de deux, trois, jusqu'à quatre heures.

Cet état de choses ne peut durer évidemment et les violentes critiques dont la presse se fait l'écho traduisent la gravité de la situation. La Chambre a donc appelé l'attention toute spéciale du Gouvernement sur un état de choses qui crée de sérieux embarras à la vie économique de toute une région.

#### *Chambres professionnelles : Réforme de la Chambre de commerce.*

Dans sa séance du 20 décembre, la Chambre de commerce a adopté l'avis suivant concernant sa réforme dans le cadre du projet de loi sur les chambres professionnelles élaboré par le Conseil d'État:

##### *a) Composition de la Chambre de commerce.*

La Chambre de commerce devant traduire le plus fidèlement possible la physionomie économique du pays, il paraît indispensable d'accorder aux diverses branches de l'activité industrielle et commerciale une représentation correspondant à leur importance économique. Ce principe,

qui réalise les aspirations de l'industrie et du commerce, a trouvé son expression dans le projet de loi élaboré par le Conseil d'État.

Toutefois, notre Chambre se demande s'il est opportun de fixer définitivement, dans une loi, la répartition des sièges entre les diverses branches. Les industries se transforment au gré des conjonctures économiques, politiques et sociales: telle industrie, florissante aujourd'hui, disparaîtra dans quelques années, telle autre prendra un développement insoupçonné, des industries nouvelles viendront se substituer aux branches disparues. Une répartition adaptée à la situation actuelle deviendra nécessairement un anachronisme après un certain temps où elle ne correspondra plus à la physionomie économique du pays. Ainsi, sur l'initiative même de notre Chambre, diverses modifications ont été faites dans la répartition des sièges telle que l'avait fixée l'arrêté organique de 1841. Au sentiment de la Chambre, cette répartition devra être abandonnée à la réglementation, plus souple que la législation.

Soucieuse d'assurer à toutes les branches intéressantes une représentation adéquate, la Chambre propose encore de porter à 24 le nombre des sièges. L'art. 33 du projet serait alors à modifier dans le sens suivant: La Chambre de commerce comprendrait 24 membres effectifs et 24 membres suppléants, dont 12 pour l'industrie et 12 pour les différentes branches du commerce. Les sièges seraient répartis entre les industries ou groupes d'industries et les commerces ou groupes de professions commerciales suivant leur importance économique. Un règlement d'administration publique fixerait cette répartition tous les six ans sur les propositions de la Chambre de commerce.

Cette formule résume les dispositions afférentes de la loi française du 19 février 1908.

La répartition des sièges d'après la physionomie économique actuelle du pays, en prenant soin de diversifier le plus possible la représentation, serait la suivante:

Industrie (12 sièges): Métallurgie (2), Petite métallurgie et ateliers de construction (1), Industries extractives (1), Bâtiment et industries des pierres s'y rattachant (1), Industrie des peaux et cuirs (1), Industrie textile (1), Industrie des tabacs (1), Brasserie (1), Minoterie (1), Imprimerie (1), Industries non dénommées (1).

Commerce (12 sièges): Banque (1), Assurances (1), Transports (1), Branche hôtelière et commerce des boissons (1), Commerce de gros (3), Commerce de détail (4), Représentants de commerce (1).

#### *b) Régime électoral.*

Le projet du Conseil d'État consacre le suffrage universel de tous les commerçants inscrits. Ce principe, dans ses ultimes conséquences, ne donnerait pas les garanties nécessaires pour assurer aux divers intérêts économiques une représentation équitable. Ainsi, la représentation d'une industrie qui occupe des milliers d'ouvriers et résume presque tous les intérêts d'une localité, d'une région entière, mais disposant de quelques voix seulement, serait livrée aux caprices de groupes disposant d'un nombre considérable de voix, indifférents ou même hostiles. Un tel régime serait inadmissible, il pourrait donner lieu à de graves abus. Il demeure donc entendu que chaque branche nommera son représentant en parfaite indépendance des autres groupes.

Comme le projet n'envisage pas ce point, la Chambre propose d'y insérer la disposition afférente de la loi française, qui stipule à ce sujet: « L'élection aux sièges d'une catégorie sera faite

exclusivement par les électeurs de cette catégorie. Nul ne pourra être électeur que dans sa catégorie.»

La Chambre a jugé à propos d'examiner à cette occasion la question des négociants retirés des affaires et ne remplissant plus, par conséquent, les conditions d'éligibilité. Des exemples très nombreux de négociants qui, après s'être retirés des affaires, ont tenu une place prépondérante dans la vie publique et pris une large part dans la solution des questions économiques, démontrent que leur exclusion ne se justifierait guère. Beaucoup de chambres de commerce ont rendu un hommage mérité à l'impartialité des anciens négociants et à leur jugement sûr, mûri.

Notre Chambre ne saurait donc admettre l'exclusion des anciens négociants: elle attache, au contraire, du prix à ce que leur collaboration justement appréciée lui reste acquise. Un petit pays offre d'ailleurs, au point de vue du recrutement d'une représentation économique, une marge très restreinte qu'il serait dangereux de restreindre encore.

La Chambre s'est préoccupée aussi de la question de la nationalité des membres. La nationalité luxembourgeoise doit-elle être exigée formellement? Un pays tout en lisière comme le Grand-Duché, où existent beaucoup d'établissements étrangers, doit se montrer moins exclusiviste sous ce rapport que les grands pays où l'industrie est nécessairement moins cosmopolite. Aussi notre Chambre ne verrait-elle nul inconvénient dans l'éligibilité des étrangers honorables habitant le Grand-Duché.

#### *c) Autres desiderata.*

L'art. 7 charge les administrations communales de l'établissement des listes électorales. Il serait difficile cependant, sinon impossible, de mettre cette disposition en concordance avec les données qui se trouvent à la base de la Chambre de commerce.

Les listes électorales doivent être évidemment extraites des registres aux firmes qui sont tenus auprès des deux tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch. Une intervention des diverses administrations communales ne peut se concevoir alors. La seule solution pratique consisterait à charger un autre organisme de la confection des listes, soit la Chambre de commerce, qui vient se présenter tout naturellement, à moins que le Gouvernement ne préfère en charger un autre organisme à ce qualifié.

La délimitation entre la Chambre de commerce et la Chambre d'artisans est laissée dans le vague.

Qui est artisan? Ni la loi ni la science économique n'ont fourni jusqu'ici une définition nette de cette profession. Sa signification reste flottante. Il est des artisans qui sont à proprement parler de petits industriels, d'autres se confondent avec les commerçants, d'autres enfin sont plutôt des ouvriers. La plupart des artisans sont commerçants aux termes de l'art. 19 du Code de commerce et inscrits sur le registre aux firmes. Si leur situation est nettement définie au point de vue du Code de commerce, elle l'est moins au point de vue de la représentation de leurs intérêts professionnels et économiques.

La loi doit établir alors une règle sûre et précise, définir la qualité d'artisan.

Enfin la Chambre de commerce ne désire nullement abandonner la tradition qu'elle a toujours suivie dans la publicité de ses travaux; elle attache du prix à rester en contact permanent

avec l'industrie et le commerce dont elle est la représentation officielle. Comme les dispositions générales semblent vouloir écarter la publication des comptes-rendus réguliers des séances, il y a lieu de relever encore ce point.

Conclusions :

En conséquence, la Chambre de commerce propose de modifier les art. 33 et 34 comme suit:

Art. 33. — La Chambre de commerce comprend 24 membres effectifs et 24 membres suppléants. Les sièges sont attribués en nombre égal aux deux groupes Industrie et Commerce, ce dernier étant formé par les industries plus spécialement commerciales, comme la banque, les assurances, les transports, la branche hôtelière, le commerce de gros et de détail.

Un règlement d'administration publique fixera tous les six ans la répartition des sièges entre les diverses branches de l'industrie et du commerce suivant leur importance économique, la Chambre de commerce entendue. La proportion des membres suppléants pour les divers sièges sera la même que celle fixée pour les membres effectifs.

Le pays forme une seule circonscription électorale. L'élection aux sièges d'une branche sera faite exclusivement par les électeurs de cette branche.

La Chambre donnera à ses travaux la publicité qu'elle jugera convenir.

Art. 34. — Sont électeurs pour la Chambre de commerce tous les commerçants de nationalité luxembourgeoise sans distinction de sexe âgés de 21 ans, inscrits sur les registres aux firmes.

Les sociétés commerciales ayant un siège dans le Grand-Duché se font représenter au vote par des délégués.

La qualité d'électeur confère l'éligibilité. Sont en outre éligibles les anciens négociants inscrits pendant cinq ans sur les registres aux firmes ainsi que les étrangers remplissant la même condition.

**Minières.**

La statistique de production établie par l'Administration des Mines (voir pages 20 et 21) renseigne pour 1921:

	Bassin d'Esch.	Bassin de Rumel.-Dudel.	Bassin de Differd.-Pétange.	Totaux.
Nombre des ouvriers occupés.	988	1284	1087	3359
Production totale. . . . . t.	897.689	1.129.932	1.004.005	3.031.626

La production moyenne par ouvrier ressort à 902<sup>538</sup> tonnes d'une valeur de 7877,50 fr. environ.

La comparaison avec les chiffres de la production de l'année précédente donne les résultats suivants:

	Année 1920	Année 1921
Nombre des ouvriers occupés . . . . .	3890	3359
Production totale. . . . . t.	3.704.390	3.031.626
Valeur de la production . . . . . fr.	37.997.000	26.461.773
Prix moyen par tonne . . . . . »	10,26	8,73
Salaires et traitements payés . . . . . »	27.453.903	23.227.670

Les premiers mois de l'année 1921 ont vu se continuer la crise qui avait commencé à se dessiner dès l'été 1920. La situation n'a fait qu'empirer depuis ce temps, les demandes pour les minerais devenant de plus en plus rares et les prix obtenus descendant à 9 fr. la tonne pour minerais calcareux de 30 % et minerais siliceux de 34 % de fer.

Pendant le mois de mars, par suite des grèves, la production, qui avait été de 323.726 tonnes pour le mois correspondant de l'année 1920, tombe à 107.465 tonnes. Pour toute la période qui s'étend du commencement du mois de mai à fin octobre, la production reste très sensiblement inférieure à celle de 1920; pour les deux derniers mois, elle atteint le niveau de l'année précédente.

Le marché français était complètement fermé aux minettes luxembourgeoises, les usines belges ne prenaient que des quantités absolument faibles et les expéditions pour les usines lorraines et sarroises étaient considérablement réduites.

Les usines allemandes en pays occupé et dans le bassin de la Ruhr demeurèrent, comme en 1920, les clients des plus importants, mais malheureusement les expéditions ont subi des arrêts très fréquents et prolongés par suite des grèves des ouvriers et des difficultés de transport. Ces arrêts ont causé de grands préjudices à un certain nombre d'exploitants qui n'avaient d'autres débouchés que les usines allemandes.

Après la grève du mois de mars les salaires ont pu être réduits de 10 à 20 %. Cette réduction ajoutée à celle qui s'est produite sur diverses matières nécessaires à l'exploitation, comme bois de mines, carbure, explosifs, huiles, charbons, etc., a permis de continuer l'exploitation qui, autrement, aurait dû être suspendue.

Les minerais de Lorraine ainsi que ceux du bassin de Briey concurrencent fortement nos minerais auxquels ils sont supérieurs en qualité. Il n'est guère possible d'écouler encore maintenant des minerais dosant moins de 30 % de fer, alors que les années antérieures des minerais de 27 à 29 % composaient une très grande partie de nos exportations.

A la fin de l'année le Gouvernement a introduit, sans avoir consulté ni averti les exploitants, des augmentations de transport de 30 %, alors que nos voisins de Lorraine continuaient à bénéficier des anciens tarifs réduits. Après de nombreuses démarches le tarif fut ramené à l'ancienne échelle, le 12 janvier 1922, mais nos voisins de Lorraine et de Meurthe-et-Moselle, grâce au tarif réduit, avaient enlevé les marchés pour 1922.

La courbe du rendement s'est développée comme suit depuis la dernière année normale:

	Production moyenne	Valeur
1913 .....	t. 1.262. 328	fr. 3.782,64
1914 .....	» 1.140. 391	» 3.604,40
1915 .....	» 1.392. 703	» 4.420,30
1916 .....	» 1.446. 485	» 4.932,33
1917 .....	» 1.077. 217	» 4.491,99
1918 .....	» 894. 486	» 3.772,41
1919 .....	» 855. 400	» 6.930,80
1920 .....	» 952. 280	» 9.767,86
1921 .....	» 902. 538	» 7.877,50

Jusqu'en 1913, le rendement par ouvrier et par an a constamment augmenté par suite des perfectionnements introduits dans l'abatage et le transport par les grandes exploitations minières, notamment par l'emploi du marteau perforateur. Pendant cette période toutes les exploitations étaient productives.

A partir de 1916, et surtout pendant la période qui a suivi l'armistice, nombre d'exploitations furent obligées de chômer faute de commandes ou de moyens de transports. Néanmoins il fallait occuper des ouvriers à l'entretien des galeries et à d'autres travaux de secours dans les exploitations non productives, et ces ouvriers, englobés dans le nombre total des ouvriers occupés, devaient réduire nécessairement la moyenne du rendement en minerais. C'est ainsi que pour la période à partir de 1918 le rendement par ouvrier et par an se trouve être inférieur à celui de 1903 à 1913 où toutes les exploitations étaient productives.

En éliminant pour 1921 les exploitations non productives, c'est-à-dire en retranchant du nombre total des ouvriers occupés ceux qui furent employés uniquement à l'entretien des exploitations chômantes, nous arrivons, malgré la grève du mois de mars, à un rendement moyen de 1038,1 tonnes.

	Production	Nombre d'ouvriers	Rendement par ouvrier
Janvier . . . . .	t. 308.442	3596	t. 85,8
Février . . . . .	» 263.845	3501	» 75,3
Mars . . . . .	» 107.466	3163	» 30,72
Avril . . . . .	» 266.870	3018	» 88,5
Mai . . . . .	» 236.934	3104	» 76,3
Juin . . . . .	» 261.786	3122	» 83,75
Juillet . . . . .	» 253.156	3064	» 82,5
Août . . . . .	» 248.731	2934	» 84,8
Septembre . . . . .	» 240.830	2849	» 84,6
Octobre . . . . .	» 257.206	2905	» 88,4
Novembre . . . . .	» 275.181	2158	» 127,5
Décembre . . . . .	» 300.024	2308	» 130
			<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> t. 1038,1

Il en résulte que le rendement intrinsèque par ouvrier, qui s'élève à 1038,1 tonnes, est allé nettement en augmentant pendant l'année 1921, bien qu'il reste encore au-dessous des dernières années normales de l'avant-guerre.

La moindre-production imposée par le syndicat en juillet et août 1920 a été abandonnée par les ouvriers mineurs à la suite de la réduction des salaires introduite en 1921. Comme les mineurs travaillaient à la tâche, ils cherchaient à rattraper leur ancien gain en faisant des journées pleines.

Les exportations sont fortement en recul: de 2.042.889 tonnes elles sont descendues à 1.668.582 tonnes. Les expéditions pour l'Allemagne occupée sont tombées de 475.061 à 444.781 tonnes, pour l'Allemagne non-occupée, de 827.602 à 698.998 tonnes, pour la Belgique, de 551.768 à 357.776 tonnes.

Les importations de minerais français sont en légère avance: de 965.124 tonnes elles ont passé à 1.054.447 tonnes.

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production des minières depuis 1909:

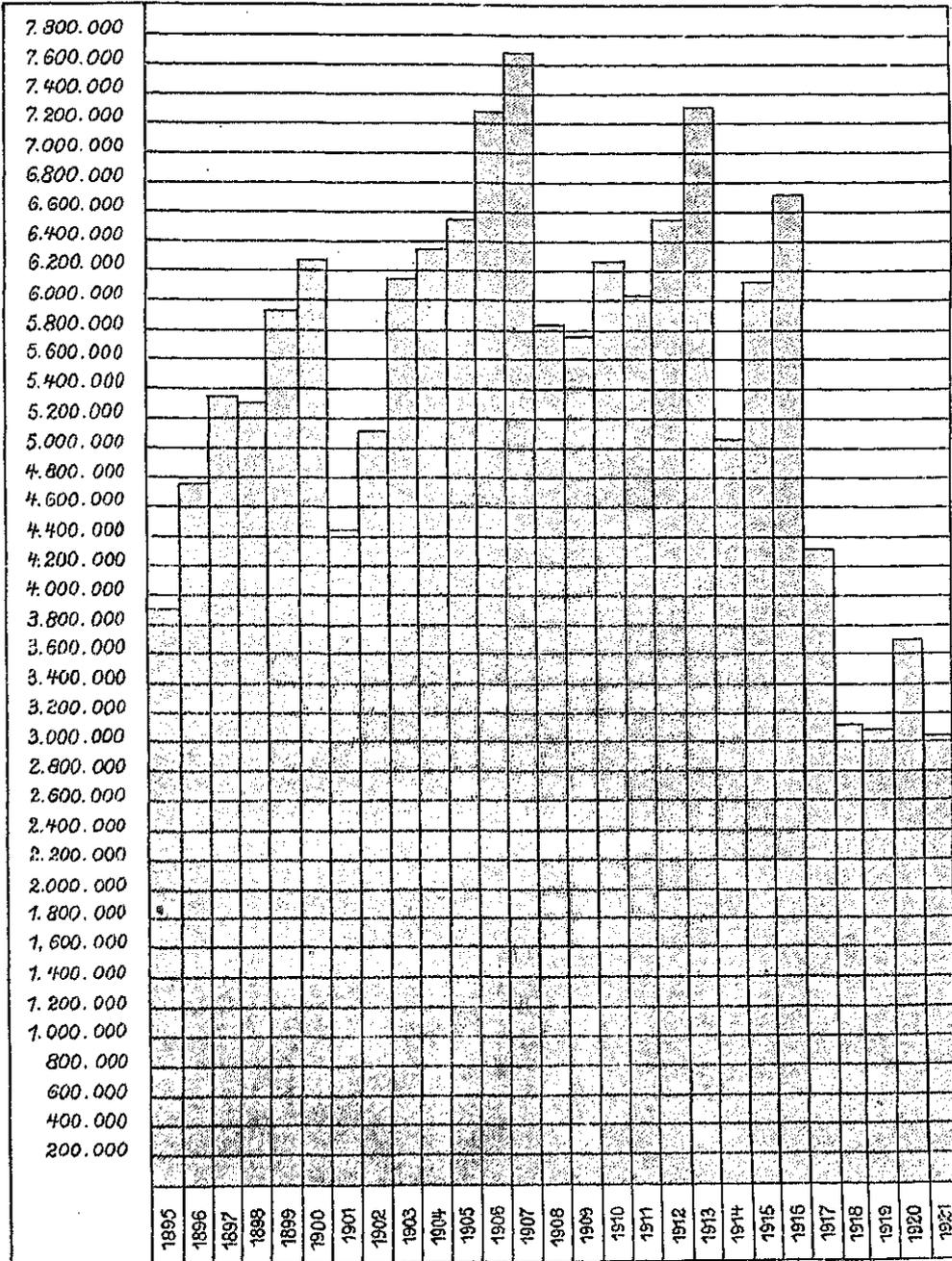
	Production	Valeur totale	Prix de la tonne
1909 . . . . .	t. 5.793.875	fr. 15.850.966	fr. 2,73
1910 . . . . .	» 6.263.385	» 17.747.017	» 2,83
1911 . . . . .	» 6.059.797	» 18.647.326	» 3,07
1912 . . . . .	» 6.533.930	» 19.427.508	» 2,97
1913 . . . . .	» 7.333.372	» 21.965.818	» 2,99
1914 . . . . .	» 5.007.457	» 15.826.514	» 3,16
1915 . . . . .	» 6.139.434	» 19.485.064	» 3,17
1916 . . . . .	» 6.752.207	» 23.024.145	» 3,41
1917 . . . . .	» 4.276.550	» 17.833.214	» 4,17
1918 . . . . .	» 3.131.400	» 14.995.635	» 4,51
1919 . . . . .	» 3.112.472	» 25.366.646	» 8,15
1920 . . . . .	» 3.704.390	» 37.997.000	» 10,26
1921 . . . . .	» 3.031.626	» 26.461.773	» 8,73

*Rappel de la production des minières depuis 1868.*

Années	Tonnes	Années	Tonnes	Années	Tonnes
1868	772.039	1886	2.361.372	1904	6.347.781
1869	924.382	1887	2.649.710	1905	6.595.860
1870	911.695	1888	3.261.925	1906	7.229.385
1871	990.499	1889	3.102.753	1907	7.492.870
1872	1.174.334	1890	3.359.413	1908	5.800.868
1873	1.331.743	1891	3.102.050	1909	5.793.875
1874	1.442.668	1892	3.370.352	1910	6.263.385
1875	1.090.845	1893	3.351.938	1911	6.059.797
1876	1.196.729	1894	3.958.280	1912	6.533.930
1877	1.262.825	1895	3.913.076	1913	7.333.372
1878	1.407.617	1896	4.758.741	1914	5.007.457
1879	1.613.392	1897	5.349.009	1915	6.139.434
1880	2.173.463	1898	5.348.951	1916	6.752.207
1881	2.161.881	1899	6.014.394	1917	4.276.550
1882	2.539.295	1900	6.171.229	1918	3.131.400
1883	2.551.090	1901	4.455.179	1919	3.112.472
1884	2.447.634	1902	5.130.069	1920	3.704.390
1885	2.648.449	1903	6.010.012	1921	3.031.626

Tonnes

Production des Minières.



**Statistique**

Années.	Bassins.	Nombre moyen d'ouvriers occupés.	Salaires et traitements payés (en francs).	Désignation du minéral.	Production de minéral de fer.			Teneur en phosphore en %.
					Nombre de tonnes.	Teneur moyenne à 100 <sup>e</sup> en fer en %.	Valeur du minéral sur wagon par tonne. fr.	
1921	Differdange-Pétange..	1087	7.284.164	minette	836.389	33,7	9,50	0,66
				calcaire	167.616	23	7,00	0,55
1920		1275	8.718.880	minette	1.038.262	33	11	0,70
				calcaire	175.356	23	6,65	0,59
1921	Esch-s.-Alz. ....	988	7.206.370	minette	885.311	27,5	8,85	0,57
				calcaire	12.378	22	6,50	0,38
1920		1035	7.684.339	minette	901.371	28,5	11,50	0,60
				calcaire	1.128.179	28	8,35	0,58
1921	Rumelange-Dudelange	1284	8.737.136	minette	1.575.629	27,5	9,50	0,62
				calcaire	13.772	22	5,50	—
	Totaux .. ....	3359	23.227.670	minette et calcaire	3.031.626	30	8,90	0,60
				1920		3890	27.453.903	minette et calcaire
	Différence } de	1921		minette et calcaire		29,5	10,65	0,64
						1920	531	4.226.233
						0,5	0,45	
							1,75	0,04
						1,0		0,12

**Minière pour 1921.**

Quantité vendue ou consommée dans le Grand-Duché  to.	Quantité exportée en					Quantité importée de France.  to.	Quantité	
	Allemagne		France.  to.	Belgique.  to.	Total.  to.		mise en dépôt  to.	prise du dépôt de 1920.  to.
	territoire occupé.  to.	territoire non-occupé  to.						
427.500	168.952	141.320	167.031	234.762	712.065	424.955	7.620	143.180
346.681	180.270	138.063	188.030	338.098	844.461	601.154	69.821	47.345
843.548	120	24.490	—	52.170	76.780	421.085	4.028	26.667
795.841	3.893	23.967	—	9.950	37.810	289.735	68.823	1.103
399.840	275.709	533.184	—	70.844	879.737	208.407	5.205	154.850
280.667	290.898	665.572	428	203.720	1.160.648	74.235	207.047	58.934
1.670.888	444.781	698.994	167.031	357.776	1.668.582	1.054.447	16.853	324.697
1.423.189	475.061	827.602	188.458	551.768	2.042.889	965.124	345.691	107.379
247.699	—	—	—	—	—	89.323	—	217.318
—	30.280	128.608	21.427	193.992	374.307	—	328.838	—

### Métallurgie.

La situation franchement mauvaise du marché métallurgique que nous avons constatée à la fin de l'année précédente s'est continuée pendant 1921 en s'accroissant toujours sous l'influence déprimante du marasme général des affaires. L'affaissement des prix marchait de pair avec l'atonie du marché mondial. Cette situation trouve son expression dans les bilans des sociétés métallurgiques qui, sans exception, offrent un aspect peu réconfortant.

On s'attendait, la paix revenue, à un prompt retour à la liberté du commerce. Cet espoir a été cruellement déçu. Partout nous constatons le retour à un régime de restrictions, de prohibitions, de relèvements des tarifs douaniers. Une vague protectionniste semble passer sur l'Europe meurtrie, avide pourtant de travail assuré, d'échanges actifs, de bien-être. On conçoit que cette situation devait se répercuter tout particulièrement sur la métallurgie du Grand-Duché qui, n'ayant pas de marché intérieur, dépend essentiellement du marché international.

Si le marché français pouvait être travaillé avec quelque chance de succès, les autres débouchés traditionnels se dérobaient toujours davantage. Encore le marché français, par suite du relèvement considérable des coefficients de majoration, devenait-il de plus en plus impraticable. La Belgique, très fortement industrialisée aussi, n'offre en général qu'un débouché assez restreint. En Allemagne, les prix pratiqués étaient trop peu rémunérateurs. La métallurgie luxembourgeoise n'était pas en mesure de lutter avec succès sur ce marché, naturellement protégé par le prix de revient si avantageux que lui assure le bas prix du coke et de la main-d'œuvre indigène.

Après l'armistice, nos usines s'étaient résolument mises à l'œuvre pour s'adapter à la situation nouvelle engendrée par la guerre mondiale: elles cherchaient à se créer des débouchés nouveaux, plus lointains. Comme le marché intérieur n'offre nulle ressource et que les débouchés européens étaient perdus en grande partie, elle abordait les marchés exotiques: le Brésil, l'Argentine, les Indes anglaises, le Japon. Les comptoirs de vente organisés dans ces pays ont été développés. Tout en travaillant avec perte, le Luxembourg, grâce à ces circonstances a peut-être moins souffert que les pays voisins en donnant même du développement à sa production.

Toutefois, dans la lutte sur le marché mondial, nos usines sont en très sérieuse infériorité vis-à-vis de la concurrence par le fait que certains grands pays consentent des avances à d'autres pays à finances obérées à condition que ceux-ci leur passent des commandes. L'industrie nationale est stimulée ainsi par le jeu de combinaisons financières et politiques. Comme le Luxembourg n'est pas de taille à se livrer à des opérations d'aussi puissante envergure, notre industrie doit renoncer à ces avantages: elle est réduite à ses propres forces.

La dépression générale du marché mondial du fer avait pour conséquence un desserrement sur le marché des coques où les facilités augmentaient en raison directe de la diminution des demandes de la métallurgie. En diminuant leur production, les usines des pays voisins laissaient de fortes quantités de coques disponibles. Et si, en 1920, la production luxembourgeoise était limitée par les arrivages insuffisants de combustibles, elle fut, en 1921, sous l'exclusive dépendance de la conjoncture mondiale du fer.

Alors que la production marque un recul dans les pays voisins, elle a augmenté dans le Grand-Duché: de 692.935 tonnes elle a passé à 970.336 tonnes. Nos usines ont mis à profit les facilités

qu'offrait le marché du coke pour donner plus d'extension à leur production, voulant, d'une part, arriver ainsi à une diminution du prix de revient, et éviter, d'autre part, les répercussions regrettables au point de vue social des chômages étendus dans l'industrie principale du pays.

Le coke de provenance allemande dont s'alimentaient en majeure partie nos usines, était fourni par l'intermédiaire de la Commission des réparations. La défense d'exportation ayant été levée en Belgique où l'allure réduite des hauts fourneaux laissait de fortes disponibilités, plusieurs usines ont pu s'approvisionner également de coke belge, concurremment avec du coke hollandais et anglais livré de nouveau à des prix abordables.

Le fond de la baisse a été atteint vers le mois d'octobre où le marché témoignait d'une tendance à se raffermir. Depuis le commencement de l'année 1922, il donne des signes incontestables de relèvement. Si les prix sont très lents à s'améliorer, la demande dans toutes les catégories de produits métallurgiques est en réel progrès. L'Allemagne montre un certain intérêt pour les produits bruts. On envisage la réglementation internationale pour certains produits: une convention des rails fait depuis quelque temps l'objet de pourparlers entre métallurgistes. Le développement progressif de la production, en permettant un abaissement correspondant du prix de revient, laisse entrevoir de nouveau une faible marge de bénéfice.

Depuis les grèves de mars, avec leur cortège d'événements si regrettables qui amenèrent la suppression des conseils d'usines, la question des salaires est entrée dans des voies normales. Le recul des salaires, en concordance avec le coût de la vie, est de 10 à 12 % en moyenne. Les chômeurs ont été réintégrés dans la suite. Aujourd'hui les usines occupent de nouveau un fort contingent d'ouvriers étrangers, spécialement des Italiens, qui sont revenus nombreux. Dans certaines catégories d'ouvriers spécialistes on constate une pénurie incontestable.

Un sujet de graves préoccupations est la tendance à l'exagération des charges fiscales dont la grande industrie est accablée déjà. Pour rester viable, il faut évidemment que notre industrie, au point de vue de la fiscalité, ne soit pas handicapée plus fortement que les industries contre lesquelles elle doit soutenir la concurrence sur le marché mondial. En toute hypothèse, elle est en droit de demander que ces charges ne soient pas plus élevées qu'en Belgique.

Si l'union économique avec la Belgique, heureusement consommée aujourd'hui, n'ouvre pas un débouché sérieux à nos produits métallurgiques, les usines escomptaient toujours des facilités de transport via Anvers par l'octroi du même tarif dont jouissent les usines belges. Elles s'attendaient à voir coïncider des tarifs avec la mise en vigueur de la convention.

Le règlement de cette question reste toujours en suspens. La commission paritaire qui devra rechercher « un juste équilibre dans les conditions d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement de la production », lequel pourra être formulé en des mesures tarifaires, a donné au dernier moment une interprétation s'écartant de celle des usines luxembourgeoises. Elle croit ne pas devoir abandonner les différences existant actuellement pour le maintien du juste équilibre. La question devra être tranchée alors par un arbitrage.

---

*Statistique de production.*

a) Hauts Fourneaux.

	Année 1919	Année 1920	Année 1921
Nombre des fours existants .....	47	47	47
Nombre des fours à feu .....	20	17—19	18—23
Nombre des semaines de travail.....	730	685	1867
Nombre des ouvriers occupés .....	4244	4007	3237
Montant des salaires payés .....	fr. 17.520.941	fr. 24.514.288	fr. 20.243.566
Consommation de minerais	t. 2.055.651	t. 1.764.608	t. 2.561.368
	} indigènes	} 433.866	} 480.067
	} exotiques	} 910.011	} 1.199.995
Consommation de cokes .....	t. 839.590	t. 910.011	t. 1.199.995
Production:			
fonte de moulage .....	t. 93.648	t. 62.204	t. 79.223
fonte Thomas .....	» 523.287	» 630.161	» 890.438
fonte d'affinage .....	» 487	» 570	» 675
ensemble .....	t. 617.422	t. 692.935	t. 970.336
Valeur de la production:			
fonte de moulage .....	fr. 24.013.448	fr. 32.798.260	fr. 21.283.746
fonte Thomas .....	» 133.743.374	» 349.057.679	» 217.822.287
fonte d'affinage .....	» 113.960	» 253.662	» 151.491
	fr. 157.870.782	fr. 382.109.601	fr. 239.257.324

Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production de la fonte pendant les dix dernières années:

	Production	Valeur totale	Prix moyen de la tonne
1912 .....	t. 2.252.229	fr. 135.788.759	fr. 60,29
1913 .....	» 2.547.861	» 163.359.161	» 64,11
1914 .....	» 1.827.270	» 113.170.161	» 60,60
1915 .....	» 1.590.773	» 113.892.183	» 71,59
1916 .....	» 1.950.514	» 205.794.142	» 105,54
1917 .....	» 1.528.865	» 231.845.055	» 151,73
1918 .....	» 1.266.671	» 254.590.396	» 201,10
1919 .....	» 617.422	» 157.870.782	» 255,69
1920 .....	» 692.935	» 382.109.601	» 551,03
1921 .....	» 970.336	» 239.257.324	» 246,57

b) Aciéries.

	Année 1919	Année 1920	Année 1921
Nombre des aciéries.....	7	7	7
Nombre des ouvriers occupés .....	1360	1800	1213
Montant des salaires payés .....	fr. 5.832.630	fr. 9.976.117	fr. 7.055.195

	Année 1919		Année 1920		Année 1921
<b>Consommation de matières premières:</b>					
fontes.....	t. 407.458	t.	623.341	t.	829.927
mitrailles...	» 11.116	»	38.101	»	13.647
chaux et dolomies .....	» 63.875	»	99.313	»	125.859
<b>Production:</b>					
acier brut (lingots) .. .	t. 366.231	t.	569.545	t.	750.974
acier coulé et au four électrique.	» 4.564	»	15.423	»	3.098
scories de déphosphoration.....	» 89.850	»	137.719	»	179.403
autres scories .....	» 7.961	»	9.770	»	9.553
<b>Valeur de la production:</b>					
acier brut (lingots) .. .	fr. 133.882.768	fr.	430.216.030	fr.	219.836.385
acier coulé et au four électrique ...	» 4.039.703	»	16.096.843	»	3.955.250
scories de déphosphoration... ..	» 9.426.817	»	35.055.767	»	36.839.391
autres scories .....	» 343.698	»	462.204	»	133.642

Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production de l'acier brut (lingots) pendant les huit dernières années:

	Production	Valeur totale	Prix de la tonne
1914 .....	t. 1.128.791	fr. 77.097.187	fr. 68,35
1915 .....	» 967.821	» 121.553.064	» 125,70
1916 .....	» 1.296.407	» 195.060.772	» 150,51
1917 .....	» 1.053.596	» 207.045.891	» 196,62
1918 .....	» 857.937	» 199.573.806	» 232,61
1919 .....	» 366.231	» 133.882.768	» 384,00
1920 .....	» 569.545	» 430.216.030	» 755,37
1921 .....	» 750.974	» 219.836.385	» 292,73

L'acier coulé et au four électrique renseigne pour la même période:

	Production	Valeur totale
1914 .....	t. 7.704	fr. 3.093.750
1915 .....	» 12.563	» 3.411.757
1916 .....	» 15.155	» 3.574.135
1917 .....	» 33.126	» 9.653.635
1918 .....	» 29.712	» 11.274.961
1919 .....	» 3.185	» 3.345.000
1920 .....	» 15.423	» 16.096.843
1921 .....	» 3.098	» 3.955.250

c) Laminoirs.

	Année 1919	Année 1920	Année 1921
Nombre des laminoirs .. .	5	5	5
Nombre des ouvriers occupés .. .	4467	3557	2536
Montant des salaires payés .. .	fr. 17.144.967	fr. 21.356.817	fr. 16.667.936
Consommation de lingots.....	t. 361.120	t. 567.574	t. 738.856

	Année 1919		Année 1920		Année 1921
<b>Production:</b>					
demi-produits.....	t. 108.027	t.	167.670	t.	231.212
matériel fixe de voie .....	» 31.495	»	25.510	»	99.189
poutrelles et gros profilés .....	» 58.120	»	103.875	»	102.058
barres et petites profilés.....	» 83.513	»	141.790	»	112.286
fil machine .....	» 7.834	»	36.206	»	51.819
bandages .....	» 14.028	»	—	»	11.585
tôles .....	» 7.834	»	17.651	»	6.917
palplanches .....	» 1.420	»	3.980	»	527
chutes .....	» 30.045	»	45.662	»	84.425

<b>Valeur de la production:</b>					
demi-produits.....	fr. 44.917.831	fr.	133.346.722	fr.	77.228.234
matériel fixe de voie .....	» 17.399.220	»	25.474.590	»	42.615.649
poutrelles et gros profilés .....	» 30.338.934	»	97.065.869	»	44.211.566
barres et petits profilés .....	» 43.047.042	»	138.527.961	»	47.104.620
fil machine .....	» 4.357.670	»	39.616.505	»	23.610.750
bandages .....	» 8.907.780	»	—	»	5.213.255
tôles .....	» 4.758.500	»	20.181.056	»	6.083.406
palplanches.....	» 942.880	»	4.975.631	»	353.363
chutes .....	» 5.090.165	»	7.202.482	»	12.371.327

*d)* Fonderies.

	Année 1919		Année 1920		Année 1921
Nombre des fonderies en activité..	9		9		10
Nombre des ouvriers occupés .....	738		763		714
Montant des salaires payés .....	fr. 2.581.713	fr.	3.986.041	fr.	3.808.355
<b>Consommation de matières premières:</b>					
fontes.....	t. 9.206	t.	10.440	t.	9.244
mitrilles.....	» 6.074	»	9.355	»	8.574

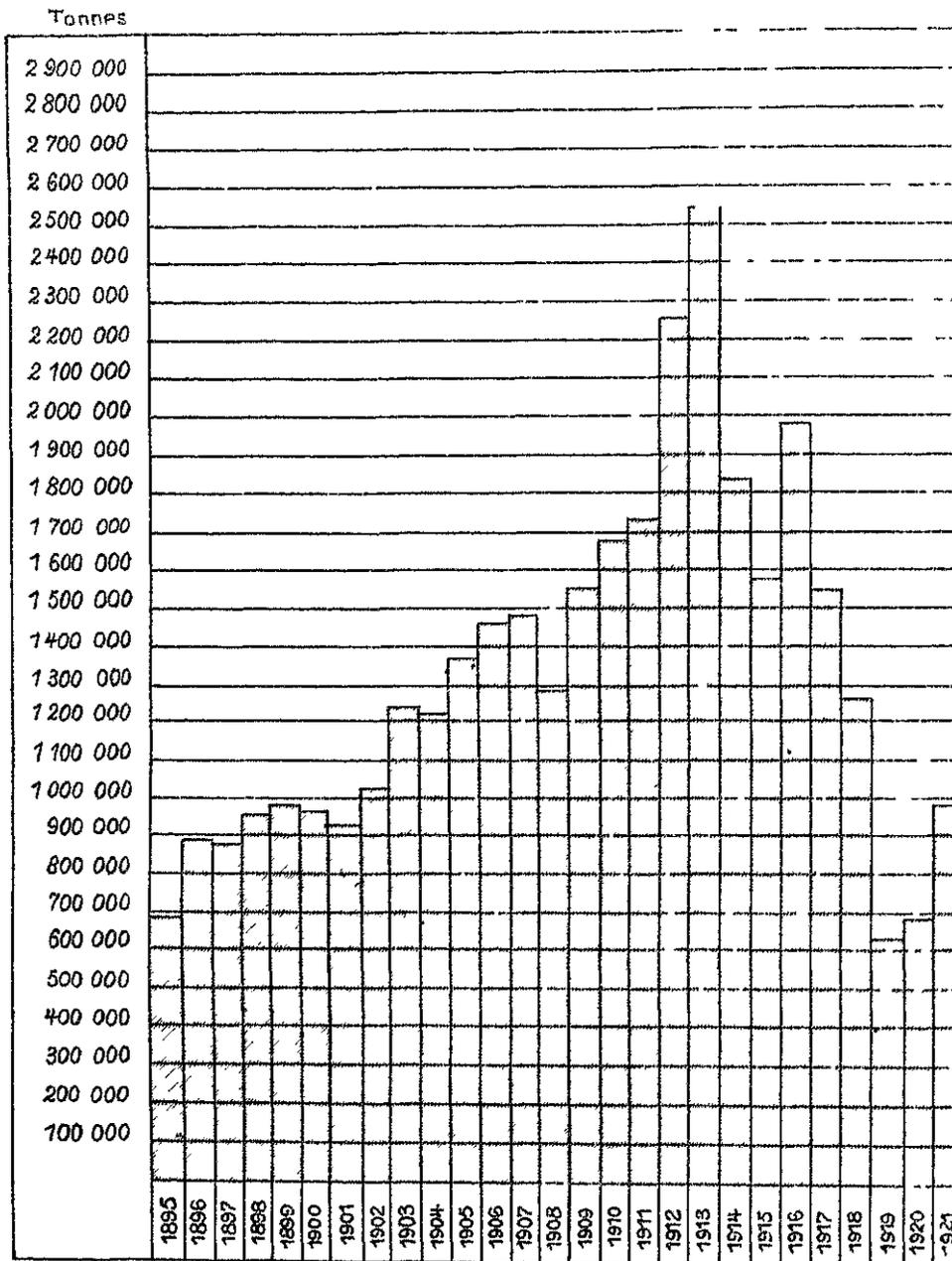
<b>Production:</b>					
poterie .....	t. 407	t.	466	t.	191
tuyaux .....	» 56	»	26	»	72
machines .....	» 6.874	»	1.841	»	2.920
acier coulé .....	» 972	»	2.518	»	1.226
fonte pour bâtiments.....	» 245	»	113	»	109
fontes spéciales diverses .....	» 3.415	»	11.885	»	11.579

soit ensemble .....	t. 11.969	t.	16.849	t.	16.097
Valeur de la production .....	fr. 9.135.879	fr.	24.035.792	fr.	15.353.700

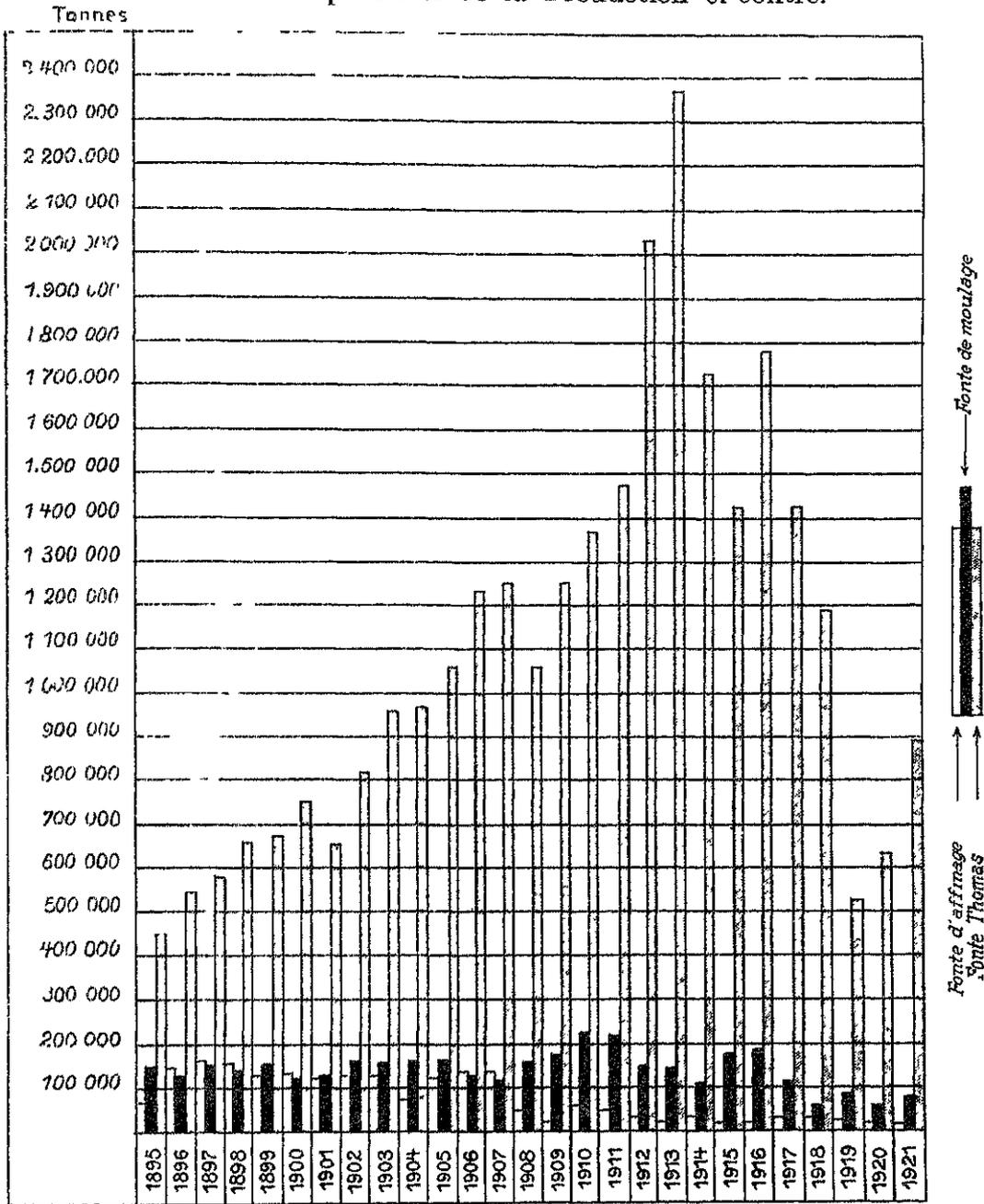
**Rappel de la production sidérurgique depuis 1872.**

Années	Nombre des hauts fourneaux	Production des hauts fourneaux Tonnes	Production des aciéries Tonnes	Production des fondrières Tonnes
1872	16	184.573	.....	1.615
1873	18	256.349	.....	1.413
1874	19	246.600	.....	1.310
1875	21	270.377	.....	1.341
1876	21	230.500	.....	1.370
1877	20	215.388	.....	1.269
1878	19	248.377	.....	1.394
1879	17	261.236	.....	1.205
1880	18	260.666	.....	1.701
1881	18	293.615	.....	1.579
1882	18	376.587	.....	1.726
1883	18	344.688	.....	1.827
1884	18	365.997	.....	1.670
1885	21	419.610	.....	1.440
1886	21	300.644	20.554	2.585
1887	21	492.038	57.345	3.644
1888	21	523.776	69.739	4.615
1889	21	561.733	97.000	4.642
1890	21	559.912	97.462	5.909
1891	21	544.944	110.920	7.062
1892	22	586.515	103.310	6.281
1893	23	558.289	129.123	7.764
1894	23	679.816	131.220	8.328
1895	23	694.812	134.812	8.747
1896	25	898.898	136.955	9.307
1897	27	870.373	143.692	9.874
1898	28	954.867	170.153	9.358
1899	28	982.929	166.206	11.154
1900	28	970.885	184.714	11.293
1901	23	916.403	257.055	9.981
1902	27	1.080.305	314.930	9.658
1903	27	1.247.830	371.979	11.119
1904	28	1.198.002	366.302	13.437
1905	32	1.368.252	397.942	13.628
1906	33	1.460.105	435.285	16.877
1907	33	1.485.272	444.268	18.054
1908	31	1.299.918	460.576	16.382
1909	34	1.552.590	535.202	15.442
1910	34	1.682.519	598.310	17.217
1911	38	1.728.973	716.194	16.002
1912	43	2.252.220	947.184	20.893
1913	45	2.547.861	1.182.227	26.513
1914	47	1.827.270	1.136.495	22.954
1915	47	1.590.773	980.384	16.649
1916	47	1.950.514	1.296.407	24.571
1917	47	1.528.865	1.053.596	23.609
1918	47	1.266.671	857.937	19.968
1919	47	617.422	366.231	11.969
1920	47	692.935	569.545	16.849
1921	47	970.336	750.974	16.097

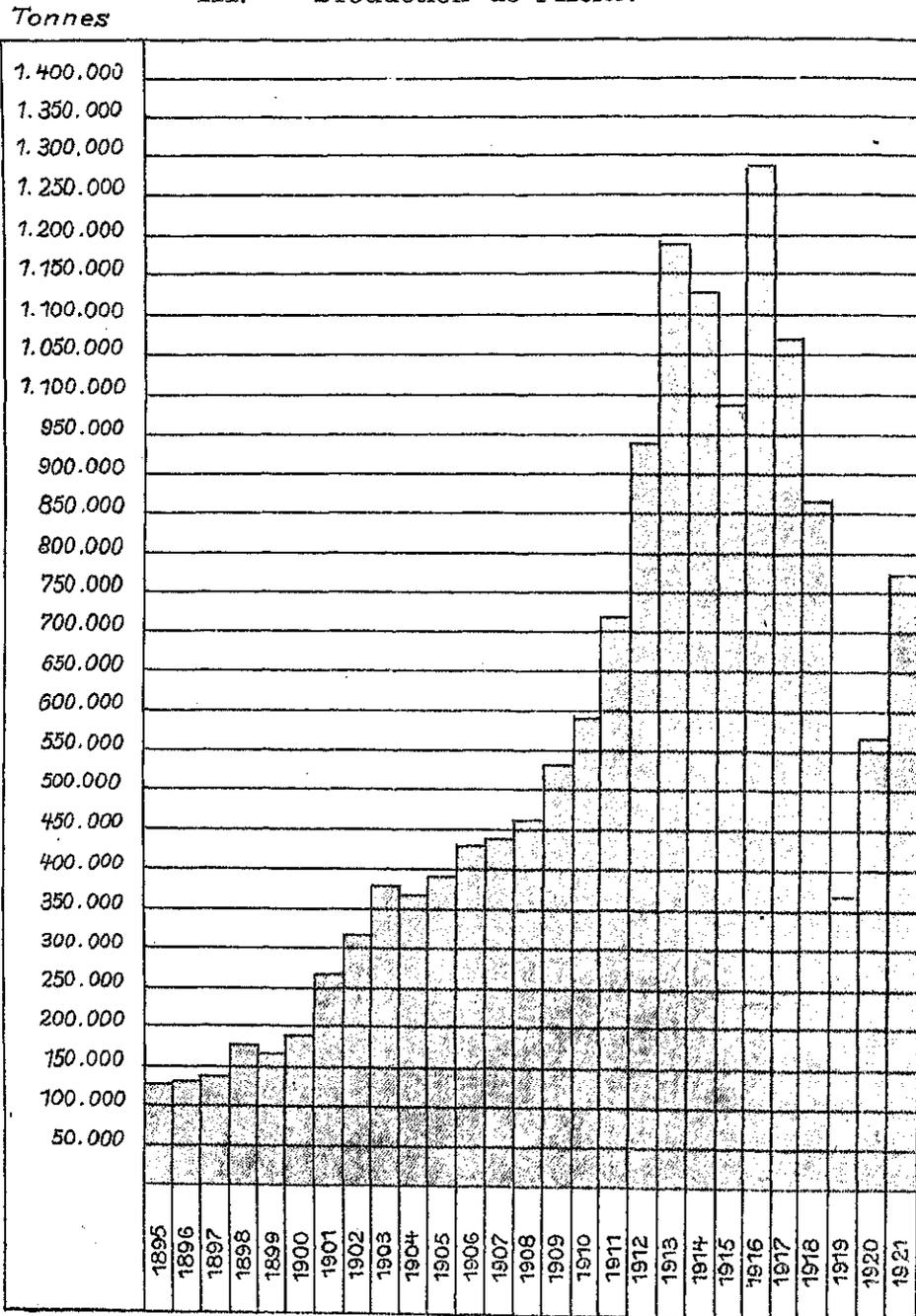
I — Production de la Fonte



II. — Répartition de la Production ci-contre.

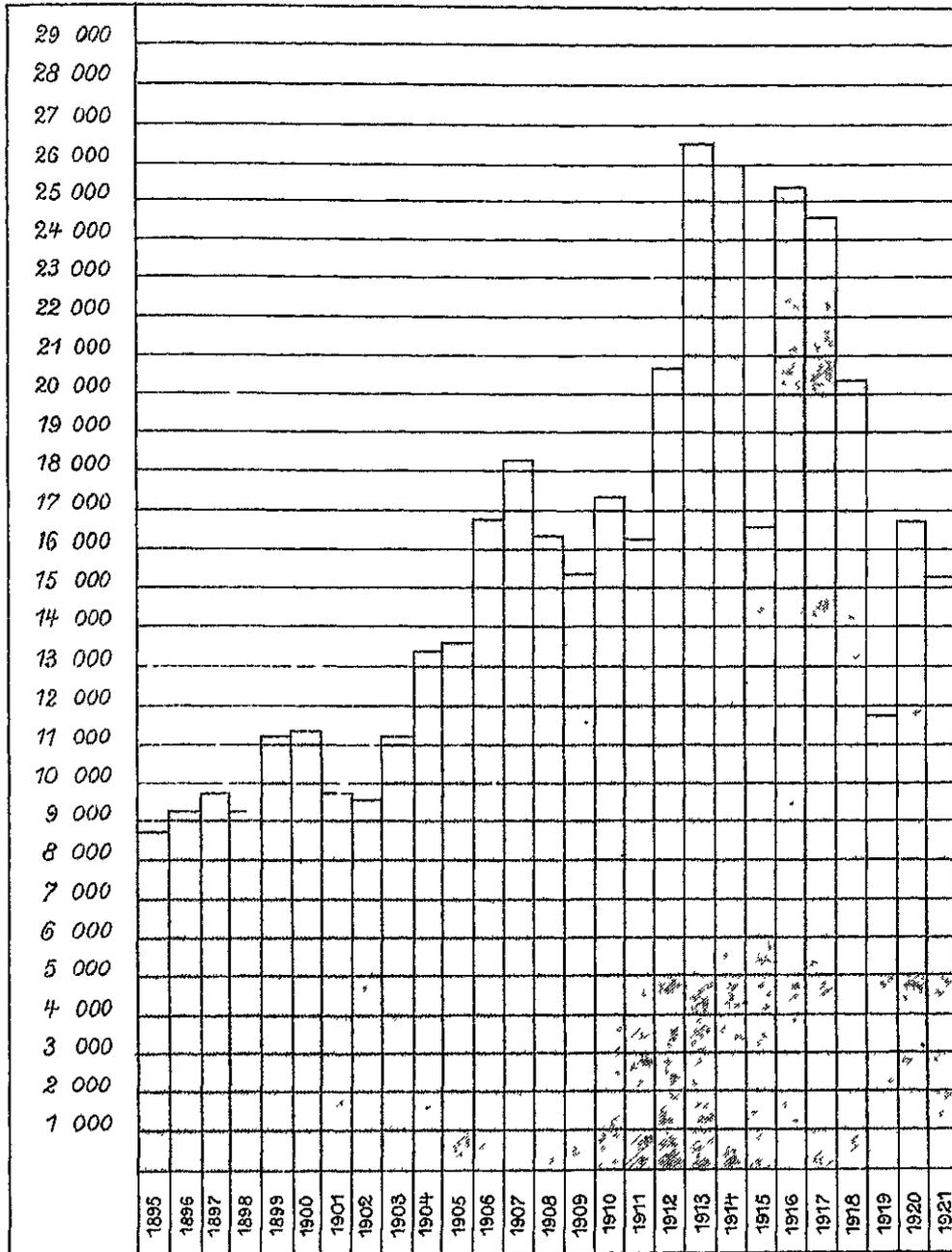


III. — Production de l'Acier.



IV. — Production des Fonderies.

Tonnes



### Ateliers de construction et petite métallurgie.

L'année 1921 était caractérisée dans sa première partie par une dégringolade rapide des prix des matières premières nécessaires aux ateliers et fonderies qui ne s'arrêta que vers le mois de juin. Les prix pratiqués ont traversé successivement les étapes suivantes:

	(les % kg., départ usine)			
	Juillet 1911	Janvier 1921	Juillet 1921	Janvier 1922
Fonte de moulage III . . . . .	fr. 75—80	420	245	210
Hématite . . . . .	» 112	665	420	370
Poutrelles . . . . .	» 130	670	465	460
Coke . . . . .	» 31	158	90	73

Vers la fin de l'année, une légère hausse se dessinait surtout dans les accessoires spéciaux pour lesquels nous sommes tributaires de l'étranger, les tarifs de transport ainsi que les droits de douane ayant subi des majorations importantes que les faibles réductions accordées par les fournisseurs ne purent compenser. Ces circonstances ont particulièrement influé sur nos rapports avec l'Allemagne.

Le réveil du marché qu'on s'attendait à se voir produire comme conséquence logique de la baisse se faisait toujours attendre. La baisse ne parvenait pas à ranimer la demande, dépassée considérablement d'ailleurs par une offre exagérée, partant non seulement des établissements indigènes mais aussi de la concurrence étrangère qui souffrait de la même situation. La production totale de la fonderie n'a guère varié par rapport à l'année précédente: 16.097 tonnes contre 16.849 tonnes en 1920, mais sa valeur commerciale est descendue de 24 millions à 15,4 millions de francs.

Les prix de vente des produits fabriqués montrent approximativement et en dépendance des prix unitaires les variations suivantes:

	Fin 1920	Fin 1921
Pièces brutes en fontes mécanique . . .	fr. 1,30 à 1,55	0,72 à 0,96
Pièces brutes en acier coulé . . . . .	» 2,80 à 3,60	1,00 à 1,50
Pièces brutes en bronze . . . . .	» 5,50 à 6,00	3,80 à 4,20
Machines complètes . . . . .	» 4,60 à 6,20	1,65 à 3,10

Durant le premier trimestre plusieurs ateliers bénéficiaient encore d'un stock de commandes en carnet, mais qui ne tardait pas à s'épuiser par suite de l'abstention complète de la clientèle étrangère, de la clientèle française surtout. Le ralentissement de la marche des ateliers, le chômage partiel, l'arrêt complet chez quelques-uns en furent la conséquence dans la seconde moitié de l'année. Pendant les derniers mois l'âpreté de la concurrence forçait certains ateliers, qui cherchaient à occuper leur personnel par tous les moyens, à un avilissement regrettable des prix.

Il est vrai que les fonderies annexées aux grandes usines métallurgiques, qui, en temps ordinaire, ne s'occupent que de grosses pièces ou de travaux urgents pour le compte de leurs services d'entretien, se sont vu forcées d'empiéter sur le domaine des petites et moyennes fonderies et de leur faire une concurrence contre laquelle celles-ci n'étaient pas de taille à lutter. La clientèle profitait de cette situation pour rabattre autant que possible des prix.

Les conditions de paiement tendent malheureusement à se rapprocher de plus en plus de celles de l'avant-guerre, immobilisant de forts capitaux qui sont détournés ainsi de leur rôle productif.

L'allure languissante des grandes usines ajoutée à la concurrence acharnée des établissements belges et allemands enlevait presque tout intérêt au marché indigène. La Belgique, et surtout la France, qui souffraient elles-aussi du marasme des affaires, n'offraient plus guère de ressources malgré les efforts les plus obstinés et l'importance des sacrifices faits par nos établissements. Le bas cours du mark rendait impossibles les exportations en Allemagne. Par contre, les pays du Nord reparaissaient de nouveau comme acheteurs de certains articles spéciaux. Les pays d'outre-mer, notamment les grandes républiques sud-américaines, limitaient leurs commandes au strict minimum.

L'agitation qui secouait les masses ouvrières au lendemain de la guerre et qui renaissait encore par moments au commencement de l'année a fait place au calme. La réduction ou suppression des primes de pain adoptée sur l'initiative de la Fédération des Industriels en concordance avec l'abaissement du coût de la farine n'a guère trouvé d'opposition.

Le développement des moyennes industries ne marque qu'un faible progrès malgré les efforts tenaces des fondateurs et constructeurs, inlassablement occupés à moderniser et à étendre leurs moyens de fabrication et à améliorer l'organisation commerciale de leurs établissements et à élargir leur rayon d'action.

Cet état de choses est dû évidemment au manque de protection que trouvent les industries transformatrices. Seul cadette de la grande métallurgie, la moyenne industrie devrait être appelée dans une plus forte mesure à remplir les intéressantes fonctions économiques qui consistent à transformer et à multiplier les richesses en minerais de notre sous-sol au bénéfice de notre activité nationale.

---

### Meubles en fer.

La situation dans l'industrie des meubles en fer ne s'est pas sensiblement modifiée par rapport à l'année précédente. Les conjonctures économiques si défavorables n'ont permis ni un travail rationnel ni une production rémunératrice.

Les ventes à l'exportation se font toujours plus difficiles à cause des droits élevés dont s'entourent les pays voisins. Si le marché français est encore acheteur pour les articles qui forment la spécialité de l'établissement Berl et C<sup>o</sup>, les expéditions ne sont possibles qu'en livrant franco frontière française. Ainsi cette industrie doit supporter les charges énormes des frais de transport et de douane et des frais accessoires qui absorbent presque complètement les bénéfices déjà si modestes.

Si l'établissement a réussi à développer sa production, il ne lui a pas été possible de la porter à son ancien niveau. Au lieu de la réduction des droits d'entrée en France qu'on espérait, les coefficients de majoration ont été relevés vers le milieu de l'année.

Cette industrie attend avec impatience la réalisation des accords spéciaux avec la France qui, par des tarifs plus abordables pour les produits luxembourgeois, lui permettront d'envisager l'avenir avec moins d'appréhension.

### Clouterie.

La crise qui avait commencée vers la fin de l'année précédente n'a fait que s'accroître dans le courant de l'année 1921, à tel point qu'au mois de juin l'usine de Bissen a été forcée d'arrêter presque complètement sa fabrication, de congédier une vingtaine d'ouvriers et deux employés et de réduire de 10 % le salaire du personnel restant. La situation s'est aggravée à mesure que l'isolement économique se prolongeait: les coefficients de majoration ayant été portés au double en France, les droits d'entrée sont devenus en quelque sorte prohibitifs, de sorte que le marché alsacien-lorrain se dérobaient complètement.

Ce n'est que vers la fin de l'année que l'exportation pour la pointe de Paris a commencé à reprendre un peu et a permis à l'établissement d'embaucher de nouveau la majeure partie de ses anciens ouvriers. Le nombre des ouvriers, hommes et femmes, occupés par les usines de Bissen a été de 60; il était descendu à 40 pendant l'époque de l'arrêt partiel.

Les prix de vente ont été continuellement en baisse pendant toute l'année. Pour quelques articles ils sont descendus au-dessous du prix de revient. Si les prix du fil machine et des principales matières premières, comme charbon, acides, etc., ont suivi un mouvement analogue, celui-ci a été moins rapide que la baisse des prix de vente.

La fabrication, par suite d'un arrêt forcé, n'a atteint que la moitié de celle de l'année précédente. La diminution a été de 361 tonnes. En résumé, l'année 1921 laissera un souvenir fâcheux dans les annales de la clouterie.

### Industrie du bâtiment.

D'une manière générale, les aspects généraux de cette industrie ne se sont pas sensiblement modifiés en 1921 où le bâtiment continuait d'obéir aux influences contraires qui le sollicitent depuis l'armistice.

Alors que la crise des logements conservait toute son acuité, semblait s'exaspérer même par moments, l'initiative privée s'est montrée hésitante et la spéculation n'est pas sortie de sa réserve. Cette situation absolument anormale, et qu'on craignait voir prendre un aspect réellement inquiétant, trouve son explication dans le prix de revient extravagant des constructions ainsi que dans les entraves dont s'entoure le libre usage de la propriété bâtie.

Le prix de revient des nouvelles constructions atteint en moyenne le quadruple des prix de l'avant-guerre. Alors que les salaires des ouvriers et artisans ont au moins quadruplé, la durée du travail a diminué et la main-d'œuvre se montre moins consciente.

Pour les différentes catégories d'ouvriers du bâtiment les salaires s'établissent comme suit:

Terrassiers et journaliers	2.00- 2.50	fr.
Maçons . . . . .	3.00- 3.50	»
Tailleurs de pierres . . .	3.50-4.00	»
Charpentiers . . . . .	3.00	»
Couvreurs . . . . .	3.00- 4.00	»
Peintres... . . . .	3.00- 3.50	»

Il s'est produit en 1921 une baisse indéniable sur les matériaux de construction. Les prix des fers ont fortement diminué, les bois s'obtenaient dans de meilleures conditions, mais les autres matériaux, s'ils ont suivi le mouvement de baisse, se tenaient à des niveaux relativement élevés. L'augmentation continue des frais de transport d'un côté, les charges fiscales de l'autre, ont compensé les avantages que le bâtiment se disposait à tirer de la baisse des matériaux de construction.

Indépendamment du prix de revient si élevé des constructions, la spéculation est rebutée par les restrictions du libre usage de la propriété bâtie. La réglementation officielle des loyers et des congés qui s'inspire d'un but humanitaire que nous n'entendons pas discuter ici, forme, à notre sentiment, un autre obstacle, et peut-être le principal, qui s'oppose à la reprise dans le bâtiment. Comme l'initiative privée n'entrevoit aucune rémunération équitable de son capital et de ses efforts, elle reste dans l'expectative.

Toutefois, à examiner le problème si ardu et apparemment insoluble de la crise des logements à la seule lumière des faits, débarrassé des considérations sociales qui le faussent et le déplacent, on doit se rendre à l'évidence qu'il n'y a qu'un remède à la solution: construire, éviter surtout de décourager l'initiative privée. Le problème est, au fond, purement économique. Et tant que la demande se présentera, armée des chicanes de la réglementation officielle, l'offre restera méfiante.

Des conventions franches, d'une parfaite loyauté économique, favoriseraient le retour à une situation saine et normale. Une activité réelle du bâtiment en concordance avec les besoins réels de la population ne se laisse envisager qu'avec la disparition des entraves réglementaires qui la gênent et la découragent.

Il a été construit en 1921 sous les auspices de l'État, des communes et des grandes sociétés industrielles plusieurs groupes de maisons familiales. Ainsi la crise des logements a pu être conjurée en une certaine mesure. Toutefois ces constructions portent essentiellement le caractère d'entreprises de prévoyance sociale.

Des indices sérieux d'une reprise vigoureuse se manifestent depuis le début de l'année 1922. L'État et les communes, abandonnant l'éternelle erreur interventionniste, cherchent à encourager l'initiative privée, et si les entraves qui restreignent encore le libre usage des immeubles venaient à disparaître, nous verrions probablement un essor très réel se dessiner dans cette branche.

### Carrières.

La production des différents groupes de carrières du Grand-Duché pour l'exercice 1921 est résumée dans les tableaux statistiques ci-après, dressés par l'Administration des Mines:

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m <sup>3</sup>	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger

#### A. Carrières de calcaire à polypier.

*Communes de Differdange, Pétange, Rumelange.*

9	-	24	pierres de taille ..	318	100.00—130.00	157		161
			pierres à bâtir...	4036	5.00— 8.00	2552		1484

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m <sup>3</sup>	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
<b>B. Déblais de mines.</b>							
<i>Communes de Differdange, Pétange.</i>							
2	—	—	pierres à bâtir....	2200	3.00— 4.00	2200	—
<b>C. Terre glaise.</b>							
<i>Commune de Bellembourg.</i>							
1	—	30	briques .....	2854 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	110.00 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	2064 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	789 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
<b>D. Carrières de grès basique.</b>							
<i>1° Communes de Contern, Hespérange, Luxembourg, Mondorf-les-Bains, Schulltrange.</i>							
31	—	95	pierres de taille ..	14	100.00	14	.
			moellons .....	200	10.00	200	.
			pierres à bâtir....	15083	4.00— 10.00	15083	.
			pavés.....	302 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	150.00—400.00	282 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	20 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
			pierrailles.....	9245	6.00— 10.00	9045	200
			sable .....	5187	6.00— 15.00	5187	—
<i>2° Communes de Bertrange, Hobscheid, Kehlen, Kärlich, Mamer, Steinfort.</i>							
19	—	86	pierres à bâtir. ...	9900	4.00— 6.00	9200	700
			pavés.....	651 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	80.00—190.00	329 <sup>3</sup> / <sub>00</sub>	321 <sup>7</sup> / <sub>00</sub>
			pierrailles.....	5325	6.00— 10.00	5325	—
			sable .....	15887	4.00— 7.50	12842	3045
<i>3° Communes de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf, Waldbillig.</i>							
26	—	31	dalles.....	20m <sup>2</sup>	15	20m <sup>2</sup>	.
			pierres de taille ..	58	75.00—100.00	38	20
			pierres à bâtir....	689	3.00— 5.00	689	.
			pavés.....	33 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	50.00—150.00	33 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	.
			pierraille .....	2949	6.00— 7.50	2949	.
			sable .....	493	4.00— 7.50	493	.
<i>4° Communes de Medernach, Reisdorf.</i>							
2	—	20	pierres de taille ..	399	140.00—150.00	307	92
			pierres à bâtir....	1465	6.00— 7.00	1465	.
			parements.....	215	25.00	215	.
			pierraille .....	450	5.00— 5.50	450	.
			sable .....	3	10.00	3	.
<i>5° Communes de Betzdorf, Flaxweiler, Junglinster, Niederummen, Rodenbourg.</i>							
15	—	83	pierres à bâtir....	2380	4.00— 5.00	2380	.
			pavés.....	748 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	100.00—500.00	497 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	251 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
			pierrailles.....	2805	6.00— 10.00	2805	—
			sable .....	486	3.00— 5.00	486	—

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m <sup>3</sup>	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
<i>6° Communes de Fischbach, Heffingen, Larochette, Lintgen, Mersch, Nonnern, Tuntange, Walferdange.</i>							
24		56	pierres de taille . . . . .	240	150.00—200.00	109	131
			pierres à bâtir . . . . .	766	5.00— 10.00	766	—
			pavés . . . . .	15 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	62.50—175.00	15 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	—
			pierrailles . . . . .	2516	6.00— 10.00	2516	—
			sable . . . . .	391	4.00— 12.00	391	—
<i>7° Communes de Beckerich, Saeul.</i>							
3		2	pierrailles . . . . .	40	8.00	40	—
			sable . . . . .	350	—	350	—
			pierres à bâtir . . . . .	75	4.00— 8.00	75	—
<b>E. Carrières de grés coquillier supérieur.</b>							
<i>Communes de Bellborn, Feulen, Mertzig, Schieren, Vichlen.</i>							
17		9	pierres de taille . . . . .	73	250.000	73	—
			pierres à bâtir . . . . .	280	4.00— 10.00	280	—
			pavés . . . . .	1 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	200.00	1 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	—
			pierrailles . . . . .	994	7.00— 13.00	994	—
			sable . . . . .	150	4.00— 7.00	150	—
<b>F. Carrières de grés bigarré.</b>							
<i>Commune de Rosport.</i>							
1		3	pierres de taille . . . . .	45	120.00—150.00	45	—
			pierres à bâtir . . . . .	250	8.00	250	—
<b>G. Carrières de grés de Born.</b>							
<i>Communes de Mompach, Rosport.</i>							
2		3	pierres de taille . . . . .	35	150.00—180.00	35	—
			pierres à bâtir . . . . .	50	8.00	50	—
			pavés . . . . .	3 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	125.00	3 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	—
<b>H. Carrières de encaires leuprique.</b>							
<i>Communes de Bissen, Bannange-s.-Allert.</i>							
4		4	pierrailles . . . . .	150	7.50	150	—
			gravier . . . . .	40	12.50	40	—
<b>I. Carrières de grés coquillier.</b>							
<i>Communes de Bettendorf, Ermsdorf.</i>							
4		33	dalles . . . . .	250m <sup>2</sup>	10.00	230	20
			pierres de taille . . . . .	410	145.00—300.00	405	5
			pierres à bâtir . . . . .	300	5.00	300	—
			pavés . . . . .	440 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	300.00—400.00	410 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>	30 <sup>0</sup> / <sub>00</sub>
			pierrailles . . . . .	700	5.00— 6.00	700	—

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m <sup>3</sup>	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger

**K. Carrières de schiste dévonien et de quartzite.**

1<sup>o</sup> Communes d'Asselborn, Busbellain, Bœvange, Clerveur, Consthum, Hachiville, Heinerscheid, Hosingen, Munshausen, Weiswampach.

31	—	29	pierres à bâtir...	1020	3.00— 5.00	1020	.
			pierrailles.....	4790	6.50— 12.50	4790	.

2<sup>o</sup> Communes de Boulaide, Eschweiler, Garsdorf, Harlange, Heiderscheid, Kautenbach, Mecher, Oberwampach, Willz, Winseler.

40	—	109	pierres à bâtir...	1280	6.00— 8.00	1280	.
			pierraille (concassée)	28.613	17.50— 22.50	28.613	.
			sable ou gravier...	130	3.00	130	.

3<sup>o</sup> Communes d'Arsdorf, Bigonville, Ell, Perlé, Wahl.

12	—	12	pierres à bâtir...	262	5.00	262	.
			pierraille (concassée)	817	20.00	817	.
			sable ou gravier ..	50	3.00	50	.

4<sup>o</sup> Communes de Bastendorf, Bourscheid, Erpeldange, Hoescheid.

5	—	9	pierres à bâtir...	400	4.00	400	.
			pierraille (concassée)	2300	14.50— 22.50	2300	.

5<sup>o</sup> Communes de Putscheid, Vianden.

5	—	13	pierres à bâtir...	155	5.00	155	.
			pierraille (concassée)	901	22.50	901	.

**L. Carrières de pierres à chaux.**

1<sup>o</sup> Commune d'Echternach.

7	—	21	dalles.....	21m <sup>2</sup>	10.00	21m <sup>2</sup>	.
			pierres à bâtir...	280	7.00	55	225
			pierraille (concassée)	340	16.50— 18.50	340	.
			chaux vive.....	661	60.00— 65.00	651	10
			tuf calcaire .....	50	15.00	50	.

2<sup>o</sup> Communes de Diekirch, Ettelbruck, Redange.

4	—	6	pierres à chaux...	750	5.00— 6.00	750	.
---	---	---	--------------------	-----	------------	-----	---

**M. Carrières de pierres à chaux et de dolomie.**

Communes de Biver, Grevenmacher, Munsbach, Mertel, Remich, Wormeldange.

10	68	40	dolomie .....	11.542	20.00	28	11.514
			pierres à bâtir...	1006	6.00	1006	.
			pierraille .....	640	7.50— 10.00	640	.
			chaux vive... ..	3600	60.00— 65.00	450	3150
			pierres à chaux...	17.120	5.00	10.000	7120

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m <sup>3</sup>	Prix (fr.)	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
<b>N. Carrières de chaux hydraulique.</b>							
<i>1<sup>o</sup> Communes de Bertrange, Contern, Luxembourg, Weiler-la-Tour.</i>							
4	-	12	chaux vive... . . . .	8360	60.00— 65.00	5560	2800
<i>2<sup>o</sup> Communes de Kehlen, Mamer.</i>							
2	.	4	chaux vive.....	1700	60.00— 65.00	1600	100
<i>3<sup>o</sup> Communes de Burmerange, Remich.</i>							
3		—	chaux vive.....	350	60.00— 65.00	350	—
<b>O. Plâtrières.</b>							
<i>Communes de Bous, Reisdorf, Rosport, Walferdange.</i>							
2	10	7	plâtre brut.....	8182	15.00— 20.00	—	8182
<b>P. Sablières.</b>							
<i>Communes de Grevenmacher, Mertert.</i>							
2		11	sable ou gravier ..	3960	12.50— 25.00	3960	—
<i>Communes de Bellendorf, Diekirch, Ettelbruck, Mertzig, Schieren.</i>							
1	.	1	sable ou gravier ..	751	5.00— 8.00	751	—
<i>Communes de Bellborn, Ell, Folschette, Grosbous.</i>							
3		4	sable ou gravier ..	330	8.00— 11.00	330	—

L'industrie d'extraction de la pierre, très florissante pendant les années qui précédaient la guerre, tend à sortir de la torpeur à laquelle l'avaient condamnée les événements. Comme c'est elle qui fournit les matériaux de nos maisons et fabriques, la crise du bâtiment avait comme conséquence celle des industries d'extraction.

Les 470 carrières qui étaient en exploitation en 1913 occupaient 1300 ouvriers.

En 1921, 800 ouvriers carriers travaillaient dans 290 carrières, dont une dizaine occupaient à elles seules 300 hommes. Les ardoisières, qui ne sont pas comprises dans ces chiffres, occupaient 377 ouvriers, dont 95 au fond, pour faire 11 millions d'ardoises. Une quarantaine d'ouvriers travaillaient encore en galerie à côté de 35 ouvriers à jour pour l'extraction du plâtre et de la dolomie. Les briqueteries, qui chômaient encore en 1920, faute de commandes, ont repris la fabrication avec 30 hommes, produisant, en 1921, 2854 mille briques. En 1913, 11 millions de briques avaient été cuites dans trois briqueteries du pays.

La production de la pierre pour chaussées a légèrement progressé sur celle de l'année 1920 : elle a été de 23.000 m<sup>3</sup>. Cette stagnation, en quelque sorte, peut être attribuée au fait qu'une concurrence lui est survenue dans les matériaux plus résistants provenant de l'étranger. La circulation de plus en plus lourde en même temps que plus en plus rapide et intense sur nos chaussées, mange celles-ci à vue d'œil. Quoi de plus naturel que l'administration des travaux publics cherche

à obvier à cette usure rapide, même au prix de sacrifices importants de premier établissement. Elle a fait des essais avec des quartzites de la Sarre, des diorites et des basaltes du Rhin pour diminuer les fastidieux et fréquents rechargements des routes avec cylindrage encombrant et coûteux.

Même notre beau pavé de grès blanc a dû céder, en certains carrelours, la place au dur granit des Vosges.

Nous avons encore constaté en 1921 une production d'environ 1800 mille pavés dont le coût était en moyenne de 186 francs le mille. Toutefois le tiers de ces pavés était demandé à l'étranger, où son bel aspect le fait rechercher.

Le recul dans la fabrication de la dolomie de la Moselle peut s'expliquer par la crise dans laquelle se débat la métallurgie. Toutefois les combinaisons en cours pour la mise en valeur du produit de notre richesse en pierre calcaire dolomitique fait augurer d'une reprise générale de cette industrie si prospère avant la guerre.

De même, le plâtre luxembourgeois est encore beaucoup demandé. Il s'exploite, pour la plupart en galerie, dans le conchylien moyen et dans les assises des marnes irisées.

Quant à l'industrie de la chaux hydraulique, extraite dans les marnes à glyphées arquées, les exploitations avaient constitué en 1920 de très fortes provisions de pierres qui furent cuites avec la campagne de 1921. Les statistiques constatent donc une baisse de 23 % comparée à la production de 1920.

### Ardoisières.

La statistique de production, établie par l'Administration des Mines, renseigne les chiffres suivants pour les deux dernières années:

Années	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
		sous terre	au jour	Spécification	Quantités	Prix (fr.)	employées dans le Grand Duché	vendues à l'étranger
1920	5	69	252	ardoises <sup>1)</sup> . .	10.079	225.00 - 300.00	2048	8031
				évier <sup>2)</sup> . .	163	48.00	161	2
				dalles <sup>3)</sup> . . . .	2450	30.00	222	2228
1921	4	95	282	ardoises . .	11.882	200.00 - 270.00	2184	9689
				évier . .	149	48.00	115	34
				dalles . . . .	2020	30.00	103	1917

L'augmentation de la production, supérieure pour les ardoises de 1803 mille à celle de l'année précédente, est due à l'augmentation du personnel. Si elle n'y est pas proportionnelle, il faut en

<sup>1)</sup> En mille. — <sup>2)</sup> En pièces. — <sup>3)</sup> En mètres carrés.

chercher la cause dans la mauvaise marche des affaires. Pour ne pas accumuler des stocks sur les chantiers, les ardoisières de Haut-Martelange ont dû réduire le travail dans une certaine mesure pendant les mois de mai et de juin. En même temps la réduction de la journée à huit heures a continué à exercer une influence très désavantageuse sur la production.

Alors que le prix de revient n'a pas varié comparativement à l'année précédente, les prix de vente ont dû subir de fortes baisses pour permettre l'écoulement des produits. Ces baisses de prix sont la conséquence de la crise générale qui s'est fait sentir surtout dans l'industrie du bâtiment et qui explique les stocks assez importants restés sur chantier à la fin de l'année.

La vente dans les pays de l'ancien « Zollverein » qui constituaient jusqu'à fin 1914 le débouché naturel de cette industrie et qui absorbaient les  $\frac{9}{10}$  de sa production, est devenue impossible par suite de l'élévation des frais de transport et du bas cours du mark à la faveur duquel les ardoisières du Rhin et de la Moselle parviennent à fournir leurs ardoises franco lieu de destination à des prix inférieurs à notre prix de revient. Cependant notre schiste, par sa structure, se prête surtout à la fabrication des ardoises du modèle « Ecaille » employé presque exclusivement en Allemagne. Mais pour les motifs que nous venons d'exposer nos ardoisières ont dû arrêter la fabrication des ardoises de ce modèle et s'orienter pour leur vente vers les pays de l'Ouest.

La fabrication forcée des modèles employés dans ces pays pèse naturellement sur la production en augmentant par là même assez sensiblement le prix de revient. Comme, de plus, l'accord économique avec la Belgique n'est pas encore définitif, les ardoises luxembourgeoises ne pouvaient être admises dans ce pays pour les constructions de l'État et des communes. Après son entrée en vigueur, cette difficulté disparaîtra, ce qui facilitera beaucoup la vente à l'intérieur de l'union.

Il y a lieu d'envisager cependant que, après quelques années, la reconstruction étant terminée, la production réunie de la Belgique et du Grand-Duché dépassera de beaucoup les besoins de la consommation et il est à prévoir que l'industrie ardoisière dans les deux pays passera alors par une très mauvaise période, si, dans l'entretemps, le cours du mark ne se sera pas amélioré suffisamment pour permettre la vente avec bénéfice en Allemagne.

La France ne pourra pas, après la reconstruction des régions dévastées, servir de débouché aux produits ardoisiers de l'union belgo-luxembourgeoise. Diverses raisons s'y opposent. La plus grande fissilité du schiste, les charges sociales beaucoup plus réduites, le travail des femmes dans les ardoisières et les frais de transport moins élevés assurent aux ardoisières françaises un prix de revient très favorable et lui permettent un prix de vente contre lequel nous ne pourrions jamais soutenir la concurrence. D'ailleurs la France aussi a une production de beaucoup supérieure à sa consommation normale et elle exportait avant la guerre de fortes quantités.

Comme par suite des baisses continuelles, les prix de vente n'étaient plus en rapport avec le prix de revient, l'industrie ardoisière a été forcée de réduire les salaires des ouvriers à partir du mois de juillet en concordance avec les réductions opérées dans les autres industries du pays. Au mois d'octobre cependant, à la suite d'une grève, une augmentation fut accordée aux ouvriers qui compensait presque la réduction faite en juillet.

Le recrutement des ouvriers, et surtout des ouvriers au pic du fond, présente toujours de sé-

rieuses difficultés et ceci surtout par le fait qu'il s'agit dans cette industrie d'ouvriers spécialistes et que les jeunes gens de la région ne se décident pas facilement à apprendre ce travail.

La libre entrée des ardoises luxembourgeoises en Allemagne, garantie par le traité de Versailles pour une période de cinq ans, est rendue illusoire par le cours défavorable du mark et l'élévation des frais de transport. Une amélioration du change est donc vivement désirée par cette industrie.

La production des ardoisières luxembourgeoises renseigne les chiffres suivants pour les huit dernières années:

	Ardoises (mille)	Éviers (pièces)	Dalles (m <sup>2</sup> )
1913 .. . . . .	28.072	807	7054
1914 .. . . . .	14.010	355	3520
1915 .. . . . .	12.339	193	1166
1916 .. . . . .	7.803	195	1299
1917 .. . . . .	8.488	200	1810
1918 .. . . . .	7.329	258	1873
1919 .. . . . .	9.630	185	1958
1920 .. . . . .	10.079	163	2450
1921 .. . . . .	11.882	149	2020

### Faïencerie.

La production a été inférieure de 100 tonnes environ à celle de l'année précédente. Le coût de la production n'a commencé à fléchir légèrement que vers la fin de l'année, mais sans que la réduction des frais de revient ait été proportionnelle à la réduction des prix de vente. Les ventes ont été irrégulières et mauvaises.

La majeure partie de la production a été exportée en France aux prix et conditions du Comptoir Céramique. Le droit d'entrée presque prohibitif de 15 % de la valeur des marchandises ne laissait, dans bien des cas, pas même un modeste bénéfice. L'exportation vers les autres pays du continent, hormis l'Allemagne, et les pays d'outre-mer notamment, est en reprise, mais pour la dernière période de l'année seulement.

Le nombre des ouvriers, grâce à des sacrifices, a pu être maintenu pendant toute l'année à 230 en moyenne. Les salaires ont subi une réduction vers le mois d'août. Si le recrutement de la main-d'œuvre n'a pas été trop difficile, la préparation et en général la qualité des ouvriers laissaient à désirer.

### Mosaïques et dallages céramiques.

La situation commerciale de cette industrie, peu satisfaisante depuis quelque temps, ne s'est pas modifiée par rapport aux années précédentes.

La production de l'usine de Wasserbillig, manufacture de carrelages mosaïques en grès cérame, la seule usine du pays fabriquant les carreaux céramiques vitrifiés, est en légère augmentation, quoiqu'elle reste encore bien en-dessous de la production normale. Les prix de production et de vente ont été moins élevés que ceux de 1920, mais la diminution a été proportionnellement plus

forte pour ces derniers. Pour la vente il fallait continuer à nouer de nouvelles relations, surtout à l'étranger.

Les prix des matières premières que cette industrie doit importer en grande partie d'Allemagne gardent une tendance ascendante, à cause surtout des sanctions qui ont amené la fixation de prix maxima pour l'exportation en francs français.

En 1921, l'usine occupait régulièrement en moyenne 160 à 200 ouvriers. Des modifications ne se sont pas produites dans les prix de la main-d'œuvre. L'usine a repris pendant cette année le travail à la tâche qui a en quelque sorte favorisé la fabrication.

Cette industrie éprouve de grandes difficultés à recruter un nombre suffisant d'ouvrières. La population des environs préfère le travail des champs et des vignes. Quant aux ouvriers de la région limitrophe, l'industrie se trouve en présence de la défense d'occuper des étrangers et des difficultés des passeports. Elle a réussi partiellement à vaincre ces obstacles, mais il importe qu'elle obtienne encore plus de facilités sous ce rapport.

---

#### **Industrie des ciments.**

La production des usines d'Esch-s.-Alz. et de Dommeldange renseigne pour 1921 45.000 tonnes de ciment et 5.400.000 briques de laitier: alors que la production du ciment est restée au-dessous de celle de l'année précédente, le nombre des briques de laitier a été sensiblement le même. L'usine d'Esch a occupé en moyen 159, celle de Dommeldange, 68 ouvriers.

La diminution de la production est due à la crise dont les premiers effets sur l'activité dans l'industrie des ciments se faisaient sentir en novembre 1920 et qui, pendant le courant de l'année 1921, s'est accentuée progressivement. La fabrication du ciment à l'usine de Rumelange a dû être arrêtée à partir de décembre 1920; elle n'a pas été reprise depuis. La crise n'a donc permis à cette industrie que d'utiliser fort incomplètement ses installations qui sont capables de produire annuellement jusque 100.000 tonnes de ciment.

Les difficultés nées de la situation générale des affaires ont été aggravées, en ce qui concerne spécialement l'industrie des ciments, par l'isolement économique du pays. Elle a perdu, en effet, une partie importante de ses anciens débouchés naturels et, sur son propre marché, elle a dû subir et subit toujours actuellement la concurrence des usines lorraines, qui, protégées par des droits d'entrée prohibitifs, viennent pratiquer dans le Grand-Duché un véritable dumping.

Les négociations qui vont s'engager entre l'Union belgo-luxembourgeoise et la France seront pour l'industrie du ciment d'une importance vitale. Il dépendra des décisions qui seront prises si l'orientation nouvelle créera pour elle une situation tolérable du moins, lui permettant une activité normale.

---

#### **Briqueterie mécanique.**

L'année 1921 n'a pas été plus prospère que l'exercice précédent. Si, d'un côté, le tonnage des expéditions a été en augmentation, les prix ont baissé par suite du marasme des affaires.

Les espoirs nés des besoins de la reconstitution des territoires dévastés ont été bien vite déçus

et le maintien des tarifs douaniers entre le Luxembourg et la France n'est pas de nature à faciliter les exportations. Par ailleurs, la menace de la concurrence allemande et sarroise, provisoirement écartée par suite du cartel des fabricants, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1922, ne saurait à la longue être atténuée que par l'établissement de droits de douane. Cette mesure serait d'autant plus légitime que les briques luxembourgeoises paient des droits considérables à leur entrée en France.

Les expéditions qui, en 1920, étaient de 1.792.000 briques, ont été, en 1921, de 2.938.000 pour les briqueteries de Bettembourg. Ces établissements expédiaient avant la guerre une moyenne de 5 millions de briques par an. De plus, les autres briqueteries du pays, celles de Mersch et d'Eschs-Alz., n'ont pas travaillé, de sorte que, contre une production annuelle d'avant-guerre de 10 millions de briques, on n'a pas même atteint 3 millions.

### **Industrie des explosifs.**

L'année 1921 est caractérisée par le fait que tous les pays dans lesquels la Poudrière de Luxembourg aurait pu trouver un débouché pour ses produits ont défendu l'importation d'explosifs. La France a étendu son monopole sur l'Alsace-Lorraine, interdisant strictement l'importation dans les provinces qui constituaient autrefois notre débouché principal. Quant aux autres pays, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, etc., les mesures de protection étaient devenues nécessaires par suite du danger de l'invasion allemande.

Les produits chimiques nécessaires à la fabrication des explosifs, notamment les produits azotés, sont fabriqués synthétiquement en Allemagne, et les prix du marché intérieur atteignaient en 1921 à peine un tiers des prix du marché mondial. Cependant ces mêmes matières premières ne peuvent être exportées d'Allemagne qu'à des prix légèrement inférieurs aux prix mondiaux, alors que les produits finis, comme les explosifs, dont le prix n'atteint pas en Allemagne la moitié des prix mondiaux, peuvent être exportés avec une majoration de 10 % seulement. Le but de ce système, qui était la ruine de l'industrie chimique des pays limitrophes, a été vite compris par les Gouvernements de ces pays, et la conséquence en fut, soit une défense absolue d'importation, comme pour les explosifs, soit des droits d'entrée prohibitifs.

La Confédération Suisse a aboli le 19 juillet 1921 la défense d'importation des explosifs pour la remettre en vigueur déjà le 16 septembre. Les considérations qui ont dicté cette mesure s'imposent à notre attention: « Par arrêté fédéral du 19 juillet 1921 la défense d'importation des explosifs et des artifices existant depuis le 7 décembre 1918 avait été rapportée. La conséquence immédiate de cette mesure est l'inondation de notre pays par des explosifs étrangers et par là l'arrêt des fabriques d'explosifs suisses. L'étranger (soit l'Allemagne) est à même de fournir des explosifs en Suisse à des prix inférieurs de 50 % au prix de revient des fabricants nationaux. Mais ce ne sont non seulement 120 à 130 ouvriers et employés occupés dans les 4 fabriques suisses qui sont menacés de chômage, mais ce sont également les producteurs suisses de sodium, chlorate et glycérine qui ont un intérêt vital au maintien de la fabrication des explosifs, de sorte que l'arrêt imminent des fabriques d'explosifs entraînerait un manque de travail considérable dans l'industrie chimique. »

En rendant libre l'importation des explosifs, le Gouvernement a livré cette industrie pieds et poings liés à la concurrence allemande. Les conséquences étaient à prévoir. De fortes quantités d'explosifs allemands ont été importées. Notre production nationale est devenue insignifiante et a été vendue avec perte.

Il aurait mieux valu pour l'établissement de Kockelscheuer de fermer. Mais l'entretien des machines et des installations exige le maintien d'une fabrication, quelque restreinte qu'elle soit, et surtout l'établissement n'a pu se décider à congédier des ouvriers qu'il occupe depuis plus de 20 ans.

La réalisation de l'union économique avec la Belgique permet à cette industrie d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

### Tannerie.

La crise aiguë sur laquelle se terminait l'année 1920 s'est prolongée sans interruption pendant une grande partie de l'année 1921. Une légère reprise commençait à se dessiner vers le mois d'août et s'est maintenue depuis, mais sans donner une poussée vigoureuse aux affaires.

Les exportations vers la France et la Belgique n'étaient possibles qu'en prenant à sa charge les droits d'entrée, lesquels, venant s'ajouter aux autres faux frais, portaient le prix de revient à un niveau qui ne permettait pas à nos tanneries de soutenir la concurrence. Les affaires avec l'Allemagne devenaient toujours plus difficiles à mesure que le mark s'avalissait. En 1920, l'Allemagne fut encore acheteur de produits finis: elle devenait fournisseur de ces mêmes produits dans la suite.

Si l'année 1920 nous avait apporté les prix les plus élevés, l'année 1921 nous valut les prix les plus bas et qui se rapprochaient de ceux de l'avant-guerre. Les prix de 1921 ont passé par les étapes suivantes:

	Janvier	Mai	Décembre
Croupons lissés ..... fr.	17.10	12.50	16.00 le kg.
Cuir industriel ..... »	23.00	17.50	20.00 —

Sur le marché des matières premières nous constatons un développement analogue. Les cuirs verts, par suite de la crise qui affectait les produits finis, montraient peu d'entrain. Leurs cours renseignent les fluctuations suivantes:

	Janvier	Août	Décembre
Gros cuirs indigènes ..... fr.	3.00	2.70	3.50 le kg.
Cuirs de veaux..... »	7.00	6.00	7.60 -

L'année 1920 avait laissé une forte partie d'écorces invendues que nous avons évaluée dans notre dernier rapport à 350 400.000 kg., et à laquelle venait s'ajouter la récolte nouvelle. La demande étant faible par suite de l'allure réduite des tanneries, la vente des écorces restait difficile pendant toute l'année à des prix variant entre 14 et 18 les % kg. Les expéditions étaient entravées par les frais de transport si élevés. De faibles quantités ont été placées en Alsace-Lorraine.

Les extraits tannants sont de nouveau employés couramment: aux prix actuels ils sont encore plus avantageux que les écorces de chêne qui ne peuvent se vendre alors à un prix plus élevé. Les prix des extraits se sont développés comme suit:

	Janvier	Juin	Décembre
Extrait de châtaignier . . . . . fr.	110.00	72.50	77.50 les % kg.
Extrait de Quebracho . . . . . »	155.00	110.00	111.00 —

L'orientation nouvelle que la tannerie est forcée de donner à ses exportations la met en face d'un problème assez difficile. Cette industrie étant très développée en Belgique, le marché intérieur de l'Union belgo-luxembourgeoise n'offre que des ressources très insuffisantes pour alimenter nos établissements. Et comme le marché allemand présente aujourd'hui de gros aléas, il est vivement à désirer que l'accord spécial à négocier avec la France vienne lui assurer bientôt des compensations sur le marché français.

### Industrie de la chaussure.

La production de la Fabrique luxembourgeoise de chaussures « Falux » varie entre 100 et 125 paires de chaussures par jour. En mai 1921, les nouvelles installations ont été terminées, mettant l'établissement en mesure de porter sa production quotidienne à 300 paires.

Les prix de production et de vente ont été moins élevés qu'en 1920 par suite de la baisse générale des matières premières. Les ventes conservaient une allure courante jusqu'au mois de novembre où les consommateurs luxembourgeois, vivement sollicités par le bas cours du mark, allaient s'approvisionner en Allemagne. Nos magasins de chaussures, délaissés par la clientèle, ne pouvaient plus acheter. Ne voulant pas renvoyer son personnel, l'établissement a travaillé en stock. Son stock s'élève actuellement à 6000 paires.

Cette industrie a occupé régulièrement 60 ouvriers, à l'exception de la période du 15 décembre au 8 février 1922 où les commandes faisaient défaut. Le recrutement de la main-d'œuvre est assez difficile, la préparation d'un bon ouvrier demandant environ trois ans.

Le seul débouché de l'industrie de la chaussure est le marché intérieur auquel viendra se joindre le marché belge. L'Alsace-Lorraine, qui demande justement le genre de chaussure fabriqué à Luxembourg, nous est fermée actuellement par des droits d'entrée très élevés. Un accord spécial avec la France qui nous ouvrirait ce marché, permettrait à l'industrie de la chaussure d'augmenter sa production annuelle de 60.000 paires au moins.

### Ganterie.

La situation de la ganterie, si déplorable en 1920 déjà, a abouti au marasme.

Pendant le premier semestre de l'année 1921 le chômage était complet; pendant le deuxième semestre, la production atteignait à peine 30 % de celle de l'avant-guerre. La concurrence de l'Allemagne et de la Tchéco-Slovaquie rend les affaires impossibles.

De tout temps, la ganterie du Grand-Duché se fournissait régulièrement en Allemagne et en Tchéco-Slovaquie de quantités considérables de peaux de chevreaux qui y abondent. Dans les dernières années les Gouvernements de ces deux pays, sous la pression des fabricants de gants et des mégissiers indigènes, ont défendu l'exportation de cet article. En évinçant ainsi la concurrence des acheteurs étrangers, les fabricants de gants et mégissiers de ces deux pays peuvent dieter

les prix aux marchands de peaux et se procurer à des prix excessivement bon marché la principale matière première nécessaire à la fabrication, alors que la ganterie luxembourgeoise est obligée d'acheter les peaux en France, en Italie et en Espagne à des prix plus élevés de 75 %.

A cela viennent s'ajouter les différences énormes dans le coût de la main-d'œuvre qui sont absolument fantastiques: elles vont jusqu'à 500 % à cause de la dépréciation du mark et de la couronne tchéco-slovaque.

Pour comble de malheur, la consommation du gant de cuir a fortement diminué, les dames ayant pris goût d'aller sans gants aux soirées, aux bals et au théâtre.

Si cet état de choses devait se prolonger, la ruine de la ganterie luxembourgeoise serait irrémédiable.

---

### Brasserie.

Nous pouvons constater avec satisfaction que, malgré la concurrence si acharnée, la brasserie luxembourgeoise continue sa marche ascendante. La comparaison des deux derniers exercices renseigne:

pour 1920, une production de 175.000 hl., soit 56 %.

pour 1921, une production de 211.955 hl., soit 67 %

de la production normale, c'est-à-dire de la production moyenne des exercices 1913 et 1914, qui s'élevait à 315.000 hl.

Le chiffre des quantités de malt employées par la brasserie est monté de 3200 tonnes à 3660 tonnes, et les droits d'accise acquittés se sont élevés à 1.059.000 fr., dépassant ainsi de 198.000 fr. ceux de l'exercice précédent.

Les exportations vers la Belgique sont également en légère augmentation.

Toutefois les résultats financiers de la brasserie ont été médiocres par suite de la cherté excessive des matières premières et de tous les articles de brasserie ainsi que de la hausse persistante de la main-d'œuvre.

La réalisation de l'union économique avec la Belgique lui permettra de renouer d'abord avec sa clientèle belge les relations interrompues depuis 1914, et ensuite, de se créer de nouveaux débouchés.

---

### Distillerie.

Le nombre des distilleries en activité en 1921 était de 1183, dont 240 ayant distillé des matières farineuses, et 943, ayant distillé des fruits.

Il a été produit ensemble 258.166 litres d'alcool pur, dont 205.981 l. provenant de la distillation de matières farineuses, savoir: seigle 70.392 l., maïs 82.682 l., pommes de terre 611 l., betteraves 9 l., méteil 1791 l., sarrasin 1946 l., mélasse 48.550 l., et 52.185 litres provenant de la distillation de fruits, savoir: fruits à pépins 36.184 l., quetsches 14 l., vin 754 l., cidre 76 l., lies de vin 3522 l., mares 5325 l., dattes 2775 l., baies de genièvre 38 l., chicorée 21 l., figues 3476 l.

Les exportations renseignent 64.231 litres d'alcool pur. Les droits d'accise perçus s'élèvent à 2.581.663,50 fr.

---

### Industrie textile.

La production de tissus des Draperies de Schleifmuhl s'est élevée en 1921 à 1.350.971 fr., soit une diminution de 79,31 %, celle des tricots à 765.733 fr., soit une diminution de 48,93 % comparativement à l'année précédente.

En présence de la situation incertaine du marché, engendrée par les fluctuations des matières premières, la clientèle se réservait pendant les premiers mois de l'année. Les expéditions vers la France, qui est protégée par des droits d'entrée prohibitifs, ont presque tout à fait cessé; l'Alsace-Lorraine, qui formait autrefois un débouché important, n'avait plus d'intérêt pour les produits luxembourgeois, tant draperies que tricots.

A l'intérieur, les ventes étaient presque nulles pendant les huit premiers mois. L'industrie allemande, qui pouvait introduire ses produits sans payer de droits d'entrée, inondait le pays de tissus, le bas cours du mark lui permettant de produire meilleur marché que les fabricants indigènes. Les consommateurs luxembourgeois allaient faire leurs achats à Trèves, à Coblenze, à Cologne, à Mayence, et le commerce de détail, qui souffrait beaucoup de cette situation, se voyait forcé de remettre ses commandes en Allemagne.

Avec l'introduction du tarif belge, la fabrication et le commerce luxembourgeois commençaient à respirer, surtout que l'Allemagne, vidée, rendait difficile, sinon impossible l'exportation. A partir du mois d'août, l'industrie textile recommençait à marcher, tandis que jusqu'à cette époque elle était forcée de chômer ou de produire en stock. Malgré les ventes des derniers mois, il restait encore dans les magasins beaucoup de marchandises, fabriquées pendant l'été, dans l'attente d'un relèvement des affaires.

La Belgique, protégée par des droits d'entrée, n'achetait pas dans le Grand-Duché: ses fabriques chômaient également, l'Allemagne, pour les motifs que nous venons d'indiquer, l'inondant de ses produits à des prix dérisoires. L'Angleterre, qui était autrefois un grand acheteur de nos tricots, n'achetait rien au début de l'année; le commerce anglais se fournissait en Allemagne et l'industrie n'était pas mieux partagée que la nôtre.

Le commerce des laines peut se résumer ainsi: Douze mois d'anxiété, de doute et d'incertitude presque continuel ont été traversés, mais à la fin de l'année l'impression nous reste que, malgré tout, quelques pas ont été faits sur la route qui mène aux conditions saines et normales. L'industrie mondiale souffrait des stocks énormes que lui avait légués l'année précédente, en présence d'une demande restreinte.

A vrai dire, la situation n'a fait qu'empirer toujours. L'incertitude au sujet du contrôle des prix par la British Australian Wool Realisation Association a contribué matériellement à troubler le marché. Au commencement, les laines du Gouvernement furent limitées sensiblement au-dessus des prix courants. Le fait est que la séance d'ouverture des enchères fut un fiasco, et des protestations retentissantes se faisaient entendre de la part de l'industrie en général, ayant pour résultat la réduction des limites vers la fin de la série des ventes. Plus tard, une proclamation sous la loi des Douanes australiennes interdisait les exportations d'Australie de toute laine non-vendue, à moins que l'exportateur ne prît l'engagement de ne vendre qu'à la limite convenue, plus le fret et les frais. Après une expérience de six mois cependant le système fut abandonné.

Heureusement le marché, pendant la courte période où le système restait en vigueur, fut bien au-dessus des limites fixées, et celui-ci ne causa aucun inconvénient. Les prix, qui avaient déjà baissé de 50 à 60 % dans le courant de l'année précédente, continuaient leur mouvement rétrograde jusqu'au mois de mai où la demande se manifestait plus ample, la confiance commençant à renaître. En juillet survint un recul, dû en partie à la quantité excessive offerte, mais en septembre la situation générale avait l'air de s'améliorer. A la fin de 1921, les laines mérinos étaient de 20 à 30 %, les croisés de 35 à 45 % plus bas qu'à la fin de l'année précédente. Les laines de l'Afrique du Sud avaient baissé de 10 à 15 %.

Le marché des cotons subissait les mêmes fluctuations. Les cotons des Indes se vendaient :

Octobre 1920 . . . . .	5.80 fr. le kg.
Janvier 1921.. . . . .	4.65 » »
Février . . . . .	3.50 » »
Août . . . . .	3.75 » »
Novembre . . . . .	6.15 » »

Les pronostics pour 1922 sont incontestablement meilleurs dans l'industrie textile. La conjoncture se relève.

*Commerce des chiffons.* — La crise que nous avons laissé entrevoir dans notre dernier rapport s'est développée conformément à nos prévisions. La baisse des prix a été subite et inquiétante. Les détenteurs de stocks, aussi bien dans le Grand-Duché que dans les pays voisins, n'ont pu les réaliser qu'avec de fortes pertes. L'exportation des chiffons a beaucoup diminué, la baisse des prix ayant détourné le commerce des achats sur les marchés étrangers. Les chiffons triés ont été expédiés sans exception à l'étranger.

Vers la fin de l'année les prix se sont raffermis, mais tout en se maintenant à des niveaux assez bas. Le commerce a repris plus d'assurance et le temps des sautes de prix paraît fini. Si le personnel occupé au travail des chiffons n'a pu être occupé pendant toute l'année 1921, la situation sous ce rapport s'est sensiblement améliorée.

### Industrie des tabacs.

L'industrie des tabacs renseigne pour 1921 une situation en tous points pareille à celle de l'année précédente: l'allure de la production ainsi que les prix de revient et de vente n'ont pas sensiblement varié. Comme la production des tabacs aussi bien que des cigares et cigarettes se règle sur la consommation intérieure, elle est ensermée dans des limites assez étroites. Les exportations ne sont pas possibles pour le moment.

Les stocks de tabacs bruts en magasin ne dépassent pas les besoins courants de la fabrication, la matière brute étant cotée encore à des prix qui n'engagent pas les fabricants à des achats allant au-delà de ces besoins.

Si la récolte aux États-Unis de l'Amérique a été fort éprouvée par la sécheresse exceptionnelle de l'été, entraînant une tension sur ce marché, les stocks accumulés dans d'autres pays producteurs ont ramené l'équilibre sur le marché des tabacs bruts. Par contre, l'élévation du change sur

les divers pays qui nous intéressent ainsi que la cherté des transports continuent à grever les prix d'acquisition.

Les ouvriers ont été régulièrement occupés. Les prix de la main-d'œuvre se sont maintenus aux mêmes niveaux que l'année précédente; le recrutement des ouvriers n'a pas présenté de difficultés.

La réalisation de l'union économique avec la Belgique ne laisse entrevoir aucune amélioration dans la situation de cette industrie, le régime fiscal à appliquer étant plus compliqué que le régime auquel elle était soumise jusqu'à présent.

### Imprimerie.

Les répercussions de la crise générale sur la marche de l'imprimerie, qui commençaient à se faire sentir vers l'automne de l'année 1920, se sont accentuées dans le courant de l'année 1921. La situation, pendant les derniers mois, devenait peu rassurante et rappelait dans ses grands aspects la crise du commencement de la guerre. Le degré d'occupation laissait fort à désirer dans la plupart des établissements. En dépit de la convention des tarifs, les imprimeries à court de travail se disputaient à coups de réductions de prix les ordres, assez difficiles à obtenir.

Les éléments du prix de revient, papier et salaires, n'ont pas suivi le mouvement général de baisse. Le marché du papier, dominé par les caprices du change allemand, s'abandonnait aux manœuvres de la spéculation. Le bas cours du mark permettait ainsi à certaines firmes de se procurer des lots de rencontre dans des conditions assez avantageuses, alors que d'autres, qui sont liées à des approvisionnements plus considérables et surtout plus réguliers, ont profité dans une mesure moindre des occasions avantageuses qui venaient s'offrir.

Avec les indemnités de vie chère accordées le 1<sup>er</sup> novembre 1920 les salaires atteignaient leur point culminant pour se maintenir à ce niveau depuis. Des réductions en concordance avec la baisse persistante du coût de la vie n'ont pu être opérées: à la diminution du coût de la vie on opposait obstinément les charges nouvelles qui résultent pour l'ouvrier du relèvement des loyers et des impôts.

Comme les éléments du prix de revient ne se sont guère modifiés par rapport à l'année précédente, l'allure des divers compartiments de cette industrie n'offre aucun changement appréciable.

Le journal souffre du relèvement des taxes postales ainsi que des réductions dans le service de la distribution des correspondances que l'administration vient d'introduire en vue de réaliser des économies et dont l'imprimerie fait les frais. Si la situation est demeurée satisfaisante dans son ensemble, les prix des abonnements sont loin de compenser les nouveaux prix de revient.

Le livre reste négligé. Il n'est pas en mesure de lutter contre la concurrence désastreuse des imprimeries allemandes qui continue à s'exercer ici à la faveur du bas cours du mark. Le prix de revient est incontestablement trop élevé pour stimuler la production. Si, avant la guerre déjà, l'impression des livres n'était guère lucrative, elle ne laisse plus aujourd'hui une sérieuse marge de bénéfice.

Une amélioration dans le compartiment du labour de ville, où le travail reste toujours limité

au strict nécessaire, n'est pas à prévoir. L'habitude de remplacer par des annonces les lettres de faire part, parmi lesquelles les avis mortuaires formaient le plus gros contingent, tend à se répandre de plus en plus.

---

### Brosserie.

La brosserie, qui a occupé en moyenne 80 ouvriers, renseigne une production en diminution sensible pour 1921. Les ventes s'étant ralenties, il est resté des stocks importants en magasin. Les exportations vers les pays voisins ont été enrayées par l'augmentation considérable des droits d'entrée. Les prix de vente ont suivi la baisse des matières premières.

Les efforts faits en vue de la recherche de nouveaux débouchés ont été couronnés de succès. Depuis le début de l'année 1922 les affaires ont repris et, à l'heure actuelle, la brosserie est pourvue de commandes pour un certain temps.

L'union économique avec la Belgique ouvre un nouveau débouché à la brosserie qui, malgré les difficultés d'une orientation nouvelle, envisage l'avenir avec confiance. Comme l'Alsace-Lorraine formait avant l'armistice un débouché important pour cette industrie, la réalisation d'un accord spécial avec la France lui offrirait des facilités très appréciables.

---

### Horticulture.

Les rosieristes ont dû écouler leurs marchandises vers les mêmes pays que l'année précédente, c'est-à-dire vers les pays à monnaie saine et à change élevé. Comme les stocks n'étaient pas encore bien grands, tout le disponible a pu se vendre.

Il est à craindre pour l'avenir qu'au fur et à mesure de l'accroissement de la production l'écoulement ne devienne plus difficile. A ce point de vue il y a lieu de relever que les États-Unis ne permettent l'importation des nouveautés qu'en vertu d'une autorisation du Gouvernement fédéral de sorte que le marché vers ce pays est pour ainsi dire nul.

En général le commerce se heurte encore à bien des difficultés, surtout les transports laissent beaucoup à désirer et nombre de colis arrivent avec des retards considérables. Une grande surprise pour les rosieristes a été l'augmentation très sensible des tarifs des colis postaux, survenue alors que les catalogues étaient déjà expédiés, et qui de ce fait a dû naturellement être supportée par les exportateurs. De même la suppression de la distribution du dimanche a fait beaucoup de tort à raison de l'avance qu'elle donne à nos concurrents des pays étrangers.

Les arboriculteurs et les fleuristes ont pu placer leurs produits dans le pays même. Quant aux maraîchers ils n'ont réussi à fournir le marché que médiocrement de légumes à cause de l'extraordinaire sécheresse de la saison passée. Aussi les prix étaient-ils sensiblement en hausse. D'une manière générale toute l'horticulture s'est ressentie, pendant l'été dernier, de l'extrême sécheresse qui n'a pas manqué d'entraver ses travaux.

---

### **Conserves de légumes.**

A la suite des difficultés qui résultent pour la fabrication du renchérissement des matières premières et de la main-d'œuvre, l'établissement de Beaufort a fermé provisoirement dans l'attente de temps plus propices.

---

### **Meunerie.**

Tout comme les deux années succédant à l'armistice, le Gouvernement luxembourgeois tenait en ses magasins et dans les moulins qui travaillaient pour le compte de l'État une provision minimum de 250 à 300 wagons de blé, afin d'assurer, par ces temps encore mouvementés, le ravitaillement en pain de la population. Pendant les quatre premiers mois de l'année 1921, les moulins ont travaillé pour le compte de l'Office d'achats et de répartition 450 wagons de blé ce qui correspond à environ 80 wagons de farine par mois au lieu de 160 à 170 wagons par mois pendant l'année précédente.

Les arrivages de blés à Anvers devenant de jour en jour plus nombreux dans la suite, la crainte de manquer de blé n'était plus justifiée, et le Gouvernement décida de vendre ses stocks à la meunerie. Pour faciliter leur reprise, et afin de simplifier la transaction, la meunerie s'est constituée en coopérative, dite « Coopérative des meuniers luxembourgeois. »

La reprise des stocks eut lieu le 1<sup>er</sup> mai. La Coopérative a fait moure du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juillet pour son propre compte, mais toujours encore sous le contrôle de l'État, 610 wagons de blé dont 553 formant le reliquat des stocks repris, alors que 57 wagons furent importés par ses soins.

Ce fut pour la Coopérative une assez mauvaise affaire, car depuis ce temps les blés ont baissé énormément par suite de l'excellente récolte de l'année, des grands arrivages de l'Amérique du Nord et de l'Argentine, ainsi que des ventes publiques des stocks que l'État français et l'État belge conservaient en magasin. Les prix des farines baissaient parfois de 4 à 6 fr. par semaine. Éu égard à l'importance des stocks achetés à l'État et à la grande difficulté d'écouler ses produits, la minoterie indigène a réalisé des pertes considérables sur cette opération.

A partir du 1<sup>er</sup> août le commerce des blés et des farines devenait libre. Et aussitôt la grande minoterie belge, en particulier les grands moulins Riequier-lez-Bruxelles, les grands moulins de Troisfontaines à Vilvorde, les grands moulins Wyckmael de Louvain, et même les grands moulins Vilgrain de Nancy, malgré le droit d'entrée de 2 fr. par % kg. de farine, vinrent inonder le Grand-Duché de leurs produits.

Littéralement écrasée par cette formidable concurrence et n'ayant plus de débouché ni en Allemagne ni en Lorraine, la meunerie luxembourgeoise a dû ralentir sa fabrication. Depuis le mois de janvier 1922, elle est pour ainsi dire complètement arrêtée.

Il est incontestable que la meunerie, après l'industrie métallurgique, est l'industrie la plus importante du Grand-Duché. Quelle sera sa situation le jour où les droits de protection n'existeront plus, c'est-à-dire où les produits de la minoterie belge entreront en franchise de droits? Ne sera-t-elle pas tout simplement condamnée à disparaître?

---

### Viticulture et Commerce des vins.

(Rapport présenté par la Commission de Viticulture.)

Il est intéressant de se rendre compte de la genèse des vins de 1921, qu'à bon droit on considère comme un phénomène dans l'histoire de notre viticulture. A en juger des éléments que fournissent les annales viticoles, les vins de la dernière année sont d'une essence tellement rare, que, dans tout le cours du dix-neuvième siècle, aucun cru de notre Moselle n'a pu y atteindre.

Qu'on se rappelle, tout d'abord, qu'à vrai dire nous n'avons pas eu d'hiver cette année-là. La température ne descendait que très rarement au-dessous de zéro, et, généralement, il faisait un temps sec, doux et agréable. La première moitié d'avril était marquée par des jours tellement chauds et ensoleillés que, dans toutes les côtes de la Moselle, les vignes se paraient déjà d'une pampre opulente. Les tendres bourgeons étaient fortement développés, quand survint la gelée néfaste et meurtrière du 15 avril. Pendant les nuits du 15 au 17, le thermomètre notait jusque - 4 °, et la conséquence inévitable était d'anéantir, environ, les  $\frac{4}{5}$  de toute la récolte future. Ce furent justement les meilleures vignes, celles dont la végétation se trouvait la plus avancée, qui furent atrocement ravagées par le fléau. Les dégâts subis par la Moselle dans ces quelques nuits sont incommensurables, puisque, sans cela, les vendanges de 1921 auraient été prodigieuses par la quantité, en même temps que d'une qualité tout à fait supérieure.

Le reste de la bonne saison, à partir de la mi-avril jusqu'en octobre, s'est passé dans des conditions très propices pour la véraison du raisin. Les quelques bourgeons épargnés ont pu se développer à merveille, et, le beau temps aidant, la floraison a été si prompte à s'effectuer que le cochylys n'a pu causer de dommage. De même, c'est à peine si le mildiou a fait son apparition, et l'oïdium a été vigoureusement et efficacement combattu par des soufrages réitérés.

Malgré l'extraordinaire sécheresse de l'année, les raisins ont acquis, sous l'action intense et continue du soleil, une maturité aussi précoce que parfaite. Jamais on a vu le « Riesling », cep de haute qualité, atteindre ce degré de saveur et de bouquet comme en 1921. Et c'est cela qui explique que les meilleurs de nos crus, à la dégustation, ressemblent si étrangement aux grands vins de la Sarre et de la Basse-Moselle.

Vers le 20 septembre, le « Kleinborger » était généralement mûr, et c'est à cette date que les vendanges se sont ouvertes. Nous avons regretté le zèle intempestif de certains vigneron de hâter la rentrée de leur récolte, car ce sont les journées d'octobre seulement qui donnent au raisin tout leur fini et leur bouquet. Au 10 octobre, la cueillette était achevée, ce qui prouve assez combien le produit en a été maigre. La statistique officielle dressée par les soins du Commissariat de surveillance pour la viticulture a enregistré un total de 2984 foudres, soit environ deux foudres par hectare, et à peine le  $\frac{1}{6}$  d'une récolte normale.

La qualité des 1921 formera un chapitre à part, et pour lequel nous sommes en train de réunir les éléments. M. Medinger, chimiste du laboratoire bactériologique s'attache, justement, à soumettre à une analyse minutieuse des échantillons très variés recrutés au hasard dans tous les districts du vignoble. Ce travail achevé, ces données éparses étant coordonnées, les générations futures trouveront une image aussi fidèle que possible de la constitution des grands vins de 1921. Il suffira, pour le moment, de relever que la densité des moûts, en automne, variait de 73 à 108

degrés, ce qui répond à une teneur en alcool de 7 à 11 %. Véritable phénomène, ainsi que nous avons noté à l'ingrès.

Quant au commerce des vins pendant l'année 1921, il faut retenir un fait caractéristique. L'écoulement vers l'Allemagne a été peu actif. Les commerçants d'Outre-Moselle ont enlevé une fraction seulement des quantités exemptées du droit d'entrée par l'effet du Traité de Versailles. Le marché belge nous était encore fermé. Néanmoins dix mille foudres, environ, ont pu être placés, signe manifeste que la consommation de vins s'est fortement accentuée au pays même. C'est avec une vive satisfaction que les vigneron ont enregistré ce fait qui contient une promesse d'avenir pour la culture de la vigne.

---

#### **Vins mousseux.**

La maison E. Mercier et C<sup>ie</sup> profitant de la bonne qualité des vins de 1920, a mis en bouteilles un stock important au cours de 1921. Par contre, la baisse du mark d'une part et les difficultés d'importation en Belgique d'autre part, ont arrêté la vente presque totalement pendant quelques mois, de sorte que les expéditions ont été fort inférieures à celles de l'année précédente.

Le cours des vins en 1921 a été assez favorable. Certaines matières premières nécessaires à cette industrie, en particulier les bouteilles vides, ont subi une baisse considérable, surtout les bouteilles venant d'Allemagne. Les prix des autres articles: bouchons, étiquettes, fil de fer, etc. sont restés stationnaires.

Cet établissement a occupé régulièrement 32 ouvriers et 9 ouvrières aux mêmes salaires qu'en 1921.

Les autres établissements de vins mousseux, qui sont de création récente, renseignent une production annuelle de 6 à 700.000 bouteilles à laquelle ils emploient en moyenne une cinquantaine d'ouvriers.

---

#### **Établissement thermal de Mondorf-les-Bains.**

Le nombre des baigneurs inscrits de la saison 1921 a été de 1777, se répartissant comme suit d'après leur nationalité: Luxembourgeois 596, Belges 612, Français 522, Allemands 28, Anglais 9, Américains 4, Néerlandais 1, Irlandais 1, Suisse 1, Argentins 2, Congolais 1. La colonie thermale de Daundorf pour enfants a accueilli 41 garçons et 31 fillettes.

Les opérations balnéaires, au nombre de 28.829, se répartissent de la manière suivante: bains de toutes espèces 15.122, douches 4878, sudations 1605, électrisations 106, massages 4675, injections et irrigations 409, inhalations et gargarisations 715, pulvérisations 1319.

Le montant des recettes des différents ordres s'établit ainsi: cartes de baigneurs (y compris taxes de linge) 13.275 fr., cartes d'abonnement aux concerts 2325 fr., cartes d'entrée au parc 25.344 fr., cartes de canotage 2071,50 fr., bains, douches, massages, opérations thérapeutiques 60.670,50 fr., frais de cure payés par les établissements d'assurances pour leurs affiliés 5509 fr., vente de l'eau minérale 12.625,30 fr., produit des concerts et recettes diverses 12.837,83 fr., soit au total 134.657,83 francs.

---

### Commerce de gros et de détail.

Malgré la disparition des entraves administratives qui s'opposaient au libre développement du commerce en 1919, et dont plusieurs se sont prolongées encore pendant une partie de l'année suivante, le retour à une situation normale et parfaitement saine ne s'effectue qu'avec lenteur et circonspection. Trop d'influences contraires d'ordre économique, social et moral encombrant son chemin.

Dans ses grands aspects, l'année 1921 rappelle l'année précédente. Si les approvisionnements dans tous les articles sans distinction étaient suffisants, la crise générale qui affectait les divers compartiments de la vie économique ne laissait pas que de se répercuter sur le commerce à tous ses degrés.

*Denrées coloniales.* — Les premiers mois ont vu se continuer, pour le commerce de gros, la situation que nous avons constatée vers la fin de l'année précédente. Une forte baisse se produisit pendant les mois de mai et de juin, qui fut suivie bientôt d'une hausse sensible provoquée par la sécheresse persistante. Quelques firmes ont pu mettre à profit les brusques variations de la conjoncture pour faire leurs approvisionnements dans des conditions avantageuses, de sorte que l'année 1921, prise dans son ensemble, n'a point été défavorable. Le chiffre d'affaires a été satisfaisant.

*Tissus.* — La vente au détail des tissus a été particulièrement mauvaise en 1921. Au début de l'année survint une très forte baisse. Le commerce de détail, qui s'était couvert en marchandises à des prix exorbitants, a vu descendre les prix jusqu'à la moitié des prix antérieurs, et même au-dessous, et à ces prix il a eu encore du mal à vendre, les consommateurs escomptant la continuation du mouvement de baisse.

La perte en résultant pour le commerce a été énorme. De plus, son attente de se rattraper partiellement pendant l'été et l'automne a été déçue, une grande partie de la clientèle ayant couvert ses besoins en Allemagne où l'attirait le bas cours du mark. Une situation analogue est constatée dans la confection.

*Chaussure.* — Le commerce de la chaussure a eu à souffrir d'un ensemble de circonstances contraires qui l'accablaient en 1921. Alors que les approvisionnements en France et en Belgique étaient assez onéreux par suite de la perte sur le franc luxembourgeois, les achats en Allemagne présentaient de gros aléas résultant de la dépréciation brusque et inquiétante du mark.

Les consommateurs, de leur côté, cherchant à profiter des avantages du change, allaient s'approvisionner largement sur le marché allemand. A la suite d'une information officielle annonçant l'entrée en vigueur de l'union économique avec la Belgique pour le 1<sup>er</sup> novembre, le commerce de détail s'empressait de solder avec perte les marchandises achetées à des prix élevés pour s'adapter à la situation nouvelle, qui devait amener, avec le nivellement du change oscillant alors entre 7 et 8 %, la disparition des droits d'entrée de 10 %. Il y a lieu d'ajouter à ces circonstances contraires la concurrence si regrettable des magasins de vente improvisés par des firmes étrangères dans les principaux centres du pays.

*Merceries.* — L'année 1921 a été pour le commerce de détail de cette branche la moins favorable depuis l'armistice. Pendant la saison d'hiver 1920/21 il souffrait des effets de la crise survenue

en automne. La saison nouvelle, pour laquelle on avait escompté une reprise normale des affaires, fut désastreuse à cause de la chute déconcertante du mark qui drainait la clientèle vers l'Allemagne pendant que le colportage s'emparait d'une partie du marché à l'intérieur.

Au surplus, le commerce de la pelletterie, branche apparentée à la mercerie, a été sérieusement handicapé, à partir du mois d'août, par les droits de 20 % sur la valeur des marchandises importées de France et de Belgique. Le commerce indigène a été dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec les villes voisines de Metz et d'Arlon qui étaient en mesure d'offrir, surtout dans la fourrure de luxe, un avantage appréciable à la clientèle.

*Quincaillerie et articles de ménage.* — La baisse des prix qui a continué sans interruption dans ce compartiment n'est pas parvenue à stimuler la demande. Pendant la seconde partie de l'année, le brusque effondrement du mark attirait la clientèle vers le marché allemand où les articles de quincaillerie étaient littéralement pris d'assaut. Le public luxembourgeois, pendant cette période, a fait des provisions exagérées d'articles de ménage: marmites en aluminium, fourneaux et cuisinières émaillées, serrures et poignées de portes, ferrements, etc. Le nouveau tarif douanier qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août n'a pas eu pour effet d'enrayer ces achats dans une mesure appréciable.

Le commerce indigène était complètement délaissé, surtout dans la région frontalière, le long de la Sûre et de la Moselle. Pour empêcher la liquidation totale des stocks, le Gouvernement allemand multipliait les entraves à la sortie des marchandises en augmentant les prix d'exportation. La quincaillerie luxembourgeoise qui, comme corollaire du Zollverein, avait pris l'habitude de s'approvisionner presque exclusivement en Allemagne, devait payer à ses fournisseurs des prix sensiblement supérieurs à ceux payés par le commerce allemand. A cela il faut ajouter que les commerçants luxembourgeois ont dû subir encore le reproche mal fondé de bénéfices exagérés.

La Belgique, avec laquelle nous venons de contracter une union douanière, se défend contre l'importation de la quincaillerie allemande par la surtaxe. Il est difficile de se rendre compte, à l'heure actuelle, quelle répercussion la situation nouvelle exercera sur les approvisionnements du commerce luxembourgeois, mais il est peu probable que le consommateur voudra renoncer aux produits auxquels il s'est habitué depuis de longues années.

*Vins et spiritueux.* — Le commerce des vins et spiritueux a été assez mouvementé par suite des changements qui se sont produits en 1921 au point de vue des tarifs douaniers et des accises. Avant le 1<sup>er</sup> août, date de la mise en vigueur du nouveau tarif, nous avons assisté à un important courant d'importation: les cultivateurs surtout, qui pendant et après la guerre avaient réalisé de gros bénéfices, ont fait des achats considérables chez les voyageurs et commissionnaires en négligeant plutôt le commerce. Depuis cette date, le mouvement s'est ralenti par suite des fortes augmentations des droits d'entrée qu'apportait le nouveau tarif.

L'union économique avec la Belgique vient d'ouvrir un nouveau débouché à nos vins indigènes, mais il n'est guère à prévoir que le commerce proprement dit soit appelé, dans une mesure appréciable, à servir d'intermédiaire dans leur placement.

*Matériaux de construction.* — L'atonie du bâtiment a persisté pendant toute la durée de l'année 1921. L'activité est restée limitée aux constructions édifiées sous les auspices des autorités en vue

d'atténuer la crise si intense des logements. L'initiative privée, par contre, s'est abstenue par suite de la cherté des matières premières, de la réglementation des loyers et de l'instabilité de notre situation économique en général. Les transactions ont rencontré les difficultés les plus diverses: dans les sautes du mark pour les achats en Allemagne, dans le change élevé pour les importations de France et de Belgique, dans les lenteurs des arrivages occasionnées par l'obligation des permis d'exportation imposée aux fournisseurs étrangers et dans les formalités de toutes sortes pour l'entrée et la sortie des marchandises.

Vers la fin de l'année, un souffle nouveau commençait à animer cette branche. Les primes que le Gouvernement et la ville de Luxembourg accordent pour la construction de nouvelles maisons forment un stimulant énergique pour l'initiative privée. Le commerce des bois et matériaux de construction est donc en droit d'escompter un relèvement lent, mais sûr.

### Assurances.

Pendant l'année 1921, le Gouvernement luxembourgeois a accordé son agréation aux trois compagnies suivantes:

- 1<sup>o</sup> à la « Luxembourgeoise » pour la branche « incendie », selon arrêté du 5 janvier 1921;
- 2<sup>o</sup> à la « Nationale Luxembourgeoise » pour les branches « incendie, vol (garantie), accidents et transports », selon arrêté du 12 janvier 1921;
- 3<sup>o</sup> à « La Paix » pour les branches « accidents, bris de glaces, vol », selon arrêté du 25 avril 1921.

Au cours du même exercice, la Chambre a eu à se prononcer sur 12 demandes d'agréation parvenues au Département des finances. C'est dire que l'aiguillon de la concurrence force les compagnies concessionnées à rester dans la mesure avec les tarifs et à tenir loyalement les engagements contractuels. Le fisc, de son côté, ne peut que gagner à la venue de nouvelles compagnies, car dès le début il touche l'impôt sur le cautionnement légal. Il y a lieu de faire observer que le revenu de ces cautionnements est imposé au taux imputable au revenu global de la compagnie. C'est ainsi que jusqu'à ce jour la plupart des grandes compagnies acquittaient le taux maximum de 6 %, taux qui sera porté à 9 respectivement à 12 %, selon le projet de loi concernant l'impôt général sur le revenu, projet dont se trouve saisie la Chambre des députés.

Il ne nous est pas encore donné d'apprécier les résultats obtenus au cours de leur premier exercice par les deux compagnies nationales. Aux termes de la loi de 1891, elles n'ont à publier le bilan de l'exercice révolu que pour le 30 juin de l'année suivante. C'est donc au compte rendu de l'année prochaine que nous devons remettre l'analyse de ce premier essai des capitalistes luxembourgeois dans le compartiment des assurances. L'année 1921 n'a en général pas été mauvaise pour les assurances contre l'incendie, de façon qu'il y a lieu de présager des résultats satisfaisants pour les débuts des dites compagnies indigènes.

A diverses reprises, la Chambre a cru devoir attirer l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des cautionnements initiaux des compagnies venant débiter dans le pays. Ces cautionnements, fixés dans un arrêté du 20 septembre 1891, et légèrement majorés par un arrêté du 27 mars

1919, ne pouvaient fatalement pas tenir compte de la dépréciation actuelle de l'argent et en corollaire des fortes valeurs assurables de nos jours par les nouveaux venus.

Durant la grande guerre mondiale, diverses compagnies d'assurances sur la vie, ayant siège dans les pays de l'Entente, avaient suspendu tout paiement dans le Grand-Duché, sous prétexte qu'il leur était défendu de faire le commerce avec l'ennemi. Plus tard, des compagnies allemandes, se jugeant lésées par l'arrêté de valorisation du 11 décembre 1918, ou, des compagnies hollandaises, devant leurs excessives pertes sur placements en fonds des empires centraux ont jeté la panique dans les rangs de leurs assurés locaux, qui ont littéralement assailli le Gouvernement luxembourgeois. Ils n'ignorent point qu'en matière d'assurances sur la vie, le paiement des primes est facultatif et que généralement les conditions particulières des polices réservent à l'assuré le droit d'abandonner le contrat, en le faisant réduire dans la proportion des primes acquittées. Par contre, certains d'entre eux n'avaient nulle envie d'abandonner la police en cours, quitte à s'assurer à une autre compagnie, offrant plus de surface et de garantie pour l'avenir, car il leur importait avant tout d'être fixés sur le sort du contrat sur lequel ils avaient acquitté de trop nombreuses annuités.

Le Gouvernement a dû constater que tout aussi bien au cours des procès intentés pendant la guerre, que durant ceux entamés après la guerre, les garanties légales dans les caveaux de la Recette Générale n'avaient aucun rapport avec les engagements momentanés des assureurs locaux. Aussi le Directeur général des finances, par un arrêté du 24 mars 1921, a-t-il sérieusement remanié l'arrêté du 20 septembre 1891, portant règlement pour l'exécution de la loi sur la surveillance des opérations d'assurances.

Le nouvel arrêté fixe les minima suivants:

- 200.000 fr. pour les assurances sur la vie;
- 200.000 fr. pour les assurances contre l'incendie;
- 100.000 fr. pour les assurances contre les accidents;
- 50.000 fr. pour les autres branches,

ces cautionnements à compléter jusqu'à concurrence du double du montant annuel des primes. Pour les assureurs opérant sur la vie de l'homme, l'arrêté du 24 mars 1921 leur impose l'obligation de consigner une somme égale au montant des réserves mathématiques et de la réserve de garantie. Sans vouloir entrer dans le détail du calcul de ces fonds de réserves, il y a lieu de faire observer, que par la nouvelle mesure, l'assureur sur la vie de l'homme déposera dans les caisses de l'État la valeur approximative du moment de tous les contrats en cours. Cette valeur augmente bien entendu d'année en année selon le nombre des annuités libérées sur chaque contrat. En cas de cataclysmes financiers, les assurés luxembourgeois sauront qu'un gage spécial, sérieux cette fois-ci, se trouve entre les mains du receveur général. Ce gage n'est autre chose que la réserve calculée en bon père de famille par les actuaires des compagnies, lesquels doivent de longue haleine préparer sérieusement leurs échéances. Les prospectus des compagnies d'assurances annoncent dans des réclames ronflantes l'importance de ces réserves, lesquelles existent, puisqu'elles sont sévèrement contrôlées par les commissaires de surveillance. Le Gouvernement luxembourgeois préfère à bon droit les voir dormir dans les caveaux de la Recette Générale plutôt que dans ceux du siège de la

compagnie. Les obligations des assureurs étant, sauf de rares exceptions, stipulées en francs luxembourgeois, le Département des finances a sagement prescrit la constitution des cautionnements en titres de la dette publique ou en obligations des communes, d'établissements d'utilité publique, ou de sociétés de chemins de fer *indigènes*. Cet arrêté forçait subrepticement les compagnies pratiquant la branche vic, à recruter d'importants paquets de valeurs luxembourgeoises, introuvables sur le marché, et par un arrêté modificatif du 2 août 1921, Monsieur le Directeur général des finances a concédé l'admission pendant un délai de 5 ans, de titres au porteur qui sont émis en une monnaie jouissant d'un taux du change égal ou supérieur aux valeurs luxembourgeoises. Les garanties seront donc dans le numéraire des stipulations contractuelles. L'assuré luxembourgeois ne risquera plus de pâtir des perturbations dans les changes des pays environnants, si une nouvelle guerre européenne devait jeter le désarroi dans l'équilibre européen dont nous avons jusqu'à ce jour vainement attendu le complet rétablissement.

### Assurances sociales.

#### *Résumé des opérations de la période 1911—1921.*

##### *a) Assurance-accidents (Section industrielle).*

	Recettes	Indemnités payées	Frais de traitement	Frais d'ad- ministration
1911 .....	fr. 1.775.905	fr. 832.299	fr. 74.342	fr. 81.670
1912 .....	» 2.131.957	» 916.695	» 95.073	» 83.252
1913 .....	» 2.002.575	» 1.066.242	» 116.356	» 94.826
1914 .....	» 2.182.449	» 1.217.845	» 87.604	» 90.239
1915 .....	» 1.920.344	» 1.303.281	» 86.735	» 77.656
1916 .....	» 2.623.790	» 1.478.655	» 111.855	» 78.302
1917 .....	» 2.876.018	» 1.738.579	» 191.225	» 102.555
1918 .....	» 3.692.136	» 2.131.588	» 248.493	» 127.677
1919 .....	» 3.939.636	» 2.458.212	» 302.620	» 148.156
1920 .....	» 4.020.525	» 2.494.144	» 284.014	» 245.970
1921 .....	» 5.423.793	» 3.137.675	» 325.360	» 256.924

##### *b) Assurance-vieillesse et invalidité.*

1912 .....	fr. 1.288.157	fr. 37.523	fr. 8.664	fr. 81.559
1913 .....	» 1.280.642	» 52.812	» 33.806	» 51.258
1914 .....	» 1.734.832	» 69.275	» 57.110	» 75.524
1915 .....	» 1.601.814	» 109.162	» 157.472	» 71.606
1916 .....	» 1.665.114	» 145.780	» 186.783	» 88.205
1917 .....	» 2.422.073	» 185.318	» 326.400	» 139.238
1918 .....	» 2.904.532	» 243.829	» 785.696	» 202.737
1919 .....	» 3.073.818	» 292.329	» 623.839	» 197.923
1920 .....	» 4.290.296	» 333.603	» 814.156	» 350.880
1921 .....	» 5.889.490	» 386.383	» 859.877	» 352.052

e) Assurance-maladie.

	Recettes	Indemnités payées	Frais de traitement	Frais d'administration
1911 .....	fr. 2.323.483	fr. 867.624	fr. 900.649	fr. 86.292
1912 .....	» 2.487.327	» 943.132	» 1.016.489	» 93.870
1913 .....	» 2.552.558	» 1.027.454	» 1.139.544	» 92.128
1914 .....	» 2.099.000	» 847.813	» 939.564	» 79.499
1915 .....	» 1.943.263	» 694.315	» 845.830	» 79.108
1916 .....	» 2.355.953	» 871.066	» 1.022.902	» 84.598
1917 .....	» 2.861.672	» 1.234.003	» 1.141.964	» 95.312
1918 .....	» 4.679.286	» 2.581.193	» 1.292.043	» 173.220
1919 .....	» 5.152.605	» 1.902.107	» 1.520.607	» 186.328
1920 .....	» 5.566.615	» 1.507.032	» 2.134.590	» 233.527

**Crédit foncier et Caisse d'épargne.**

Les opérations du Crédit foncier, de la Caisse d'épargne et du Service des Habitations à bon marché, d'après les relevés trimestriels, renseignent le mouvement suivant pour l'année 1921 :

I. — *Crédit foncier.*

	1 <sup>er</sup> avril	1 <sup>er</sup> juillet	1 <sup>er</sup> octobre	1 <sup>er</sup> janvier 1922
Nombre des prêts réalisés .....	4215	4231	4205	4292
	fr.	fr.	fr.	fr.
Montant des prêts réalisés .....	66.426.565	66.696.065	67.567.365	68.953.115
Import sur prêts non encore touché ...	228.000	224.000	343.000	628.119
Amortissements opérés .....	13.232.360	13.415.592	13.764.549	13.980.952
Remboursements anticipés .....	17.654.357	17.911.510	17.974.321	18.105.029
Montant en capital des prêts encore en cours .....	35.539.848	35.368.963	35.828.496	36.867.134
Valeur nom. des oblig. en circulation ...	35.830.300	35.830.300	35.830.300	35.830.300
Val. nom. des oblig. déposées contre certif. nominatifs .....	14.995.400	15.045.000	14.611.200	14.423.000

II. — *Caisse d'épargne.*

Avoir des déposants .....	fr. 157.361.037	168.501.761	168.931.500	175.520.359
Nombre des versements du trim. ....	24.180	17.126	13.315	68.894
Montant des versements du trim. .... fr.	18.967.399	14.524.341	10.196.167	53.834.273
Nombre des remboursements du trim. .	16.873	8.841	10.105	45.516
Montant des remboursements du trim. fr.	11.593.271	7.481.841	9.775.858	37.227.931
Nombre des livrets en cours .....	127.493	128.601	128.279	128.987
Avances aux Caisses de crédit agricole et professionnel .....	fr. 37.899	22.937.573	17.723.452	18.998.070
Avances au service des Habitations à bon marché .....	fr. 2.208.877	2.837.589	3.268.562	3.487.485
Avances en compte cert. aux communes et Syndicats intercommunaux ... fr.	20.065.170	40.148	44.127	52.279

Année 1921

III. — *Service des habitations à bon marché.*

	1 <sup>er</sup> avril	1 <sup>er</sup> juillet	1 <sup>er</sup> octobre	1 <sup>er</sup> janvier 1922
Nombre des prêts réalisés .....	1491	1524	1553	1589
	fr.	fr.	fr.	fr.
Montant des prêts réalisés .....	6.859.690	7.182.490	7.428.640	7.790.140
Import sur prêts non encore touché ..	1.208.350	849.000	562.550	584.100
Amortissements opérés .. . . . .	2.214.346	2.281.184	2.341.774	2.411.996
Remboursements anticipés. . . . .	1.152.701	1.187.131	1.201.977	1.222.077
Montant en capital des prêts encore en cours . . . . .	3.492.643	3.723.174	3.884.889	4.156.067
Primes versées à la Comp. d'assurances .	358.445	379.980	396.551	414.604

**Banque Internationale.**

Le rapport présenté par le Conseil d'administration s'exprime ainsi:

Dans notre rapport sur l'exercice précédent, nous faisons allusion déjà à la crise générale qui sévissait dès cette époque. Cette crise, dont les causes d'ordres divers vous sont trop connues, pour que nous nous y étendions ici, n'a pas cessé depuis lors, interrompue seulement de temps à autre par de très courtes périodes d'activité relative.

Notre petit pays n'a pas moins souffert que ses grands voisins de l'ouest, avec cette circonstance aggravante que, de par son régime monétaire spécial, tout ralentissement dans ses exportations menaçait son change d'une débâcle. Ce n'est que grâce aux larges crédits en devises étrangères et, principalement en monnaie belge, accordés par les banques locales à leur clientèle, que les importations ont pu être réglées, sans provoquer une baisse trop sensible du franc luxembourgeois. Mais il va de soi que, pour être en état d'allouer de tels crédits, les banques ont dû, de leur côté, solliciter le concours de leurs amis à l'étranger, concours qui leur a été apporté dans la plus large mesure.

L'année 1921 a été marquée par un événement capital qui mettra fin aux graves inconvénients suscités par notre système monétaire dans nos rapports avec les autres nations: la convention scellant l'Union économique entre le Luxembourg et la Belgique a été signée à Bruxelles le 25 juillet 1921 et a été ratifiée depuis par les pouvoirs législatifs.

Souhaitons que les accords qui, au point de vue économique, lient notre sort à celui de la Belgique, produisent les plus heureux effets pour les deux pays!

*Bilan au 31 décembre 1921.*

Actif:

*Réalisable :*

Espèces en caisse .....	fr. 7.825.729 48	
Avoir chez nos correspondants.....	» 21.774.704 93	
Effets à recevoir.....	» 25.022.258 29	
Comptes courants débiteurs .....	» 56.164.166 12	
Portefeuille Titres et Participations .....	» 9.981.628 16	
Immeubles .....	» 410.705 20	
	-----	fr. 121.179.192 18
Immobilisé: Immeubles.....		» 1.666.621 81
Comptes d'ordre.....		» 20.069.473 91
Dépôts de titres.....		» 91.420.120 36
Compte spécial (loi du 12 avril 1920).....		» 34.453.893 99
		-----
		fr. 268.789.302 25

62

Passif:

<i>Envers la société :</i>		
Capital:	100.000 actions privilégiées de 250 fr. ....	fr. 25.000.000 00
	100.000 actions ordinaires (sans désignation de valeur).	
Réserves:		
	Réserves statutaires..... fr.	202.092 35
	Réserve extraordinaire ..... »	1.865.309 24
		» 2.067.401 59
<i>Envers les tiers :</i>		
	Effets à payer..... fr.	1.377.223 36
	Emission de billets..... »	6.250.000 00
	Dividendes non réclamés ..... »	33.647 43
	Comptes courants créditeurs ..... »	121.221.922 11
		fr. 128.882.792 90
	<i>Comptes d'ordre</i> .....	» 20.069.473 91
	<i>Déposants de titres</i> .....	» 91.420.120 36
	<i>Réescompte</i> .....	» 32.192 03
	<i>Profits et Pertes</i> .....	» 1.317.321 46
		fr. 268.789.302 25

**Propriété industrielle.**

Le nombre des brevets d'invention déposés en 1921 s'élève à 482, se répartissant comme suit d'après la nationalité des déposants:

Luxembourgeois .....	31
Français .....	70
Belges .....	40
Allemands.....	204
Autres nationaux .....	137

Le nombre des marques de fabrique déposées s'élève à 393, se répartissant comme suit d'après la nationalité des déposants:

Luxembourgeois .....	50
Français .....	80
Belges .....	51
Allemands...	154
Autres nationaux.....	58

**Statistique douanière.**

*La Chambre de commerce n'est pas en mesure de joindre au présent rapport la statistique douanière pour l'année 1921, l'Administration des douanes n'ayant pu établir cette statistique par suite des difficultés de la période de transition.*

**Tableau des importations en Allemagne**  
effectuées en vertu de l'art. 268 c du Traité de Versailles pendant la 1<sup>re</sup> année  
(15 septembre 1920 au 15 septembre 1921)

Liste des contingents		Certificats d'origine délivrés par la Chambre de commerce (*)	Quantités non utilisées
Spécification	Quantités		
Minerais .....	844.000 tonnes	Le régime des certificats d'origine a été supprimé à partir du mois de mars.	
Font brute et marchandises en fonte	690.000 »	56.106 tonnes	633.894 tonnes
Acier laminé et forgé et marchan- dises en acier .....	540.000 »	100.015 »	439.985 »
Cuivre laminé et moulé et objets en cuivre .....	74 »	0.2 »	73.8 »
Fonte et acier moulé .....	6.720 »	858 »	5.862 »
Constructions métalliques et mé- caniques.....	5.000 »	344.5 »	4.655.5 »
Mitrailles de fer et de fonte .....	59.000 »	22.726 »	36.274 »
Scories Thomas.....	172.000 »	131.075 »	41.725 »
Ciments, briques de laitier.....	569 »	—	—
Tuiles en ciment .....,.....	81 »	81 »	—
Ardoises .....	15.200 »	5.261 »	9.939 »
Chaux en pierres et cuite, plâtre, dolomie .....	30.292 »	30.292 »	—
Pierres de taille, pavés.....	13.364 »	—	—
Poudre de mine ordinaire, explosifs brisants.....	40 »	—	—
Goudron .....	522 »	—	—
Chapeaux de paille .....	150.000 pièces	8.390 pièces	141.610 pièces
Paillons pour bouteilles .....	1.000.000 »	80.000 »	920.000 »
Bouchons de liège .....	1 tonne	—	—
Crânes .....	27 »	0.1 t.	26.9 t.
Os .....	504 »	71 »	433 »
Déchets de laine et de coton, chiffons	1.000 »	312 »	688 »
Tissus de laine et de coton, draps... Velours de coton .....	218 » 6 »	2.7 » —	215.3 » —
Confections, à l'exclusion des mar- chandises en soie.....	17 »	0.05 »	16.95 »
Bonneteries, à l'exclusion des mar- chandises en soie.....	63 »	0.2 »	62.8 »
Peaux de chèvres.....	8.280 pièces	—	—
Cuir.....	2.000 tonnes	1.008.5 »	991.5 »
Déchets de cuir .....	126 »	0.1 »	125.9 »
Gants de peaux .....	1500 dz. de paires	6 douz.	1.494 douz.
Plantes vivantes, rosiers .....	1.500.000 pièces	87.246 pièces	1.412.745 pièces

\*) Les certificats d'origine annulés ou non utilisés ont été portés en déduction

26	Tabac .....	50 tonnes	—	—
27	Céréales .....	3.816 »	—	—
28	Pommes de terre.....	10.600 »	2.800 tonnes	7.800 tonnes
29	Conserves de légumes.....	108 »	—	—
30	Fruits .....	9.000 »	0.2 »	8.999.8 »
31	Confitures.....	36 »	0.5 »	35.5 »
32	Semences de trèfle et autres.....	380 »	80.6 »	299.4 »
33	Chevaux .....	1.350 pièces	1.182 pièces	168 pièces
34	Bovins. ....	2.520 »	—	—
35	Porcs et porcelets .....	17.280 »	—	—
36	Vins.....	50.000 hl.	47.434 hl.	2.566 hl.
37	Vins mousseux .....	670.000 litres	42.587 litres	527.413 litres
38	Eaux minérales.....	160.000 bout.	437 bout.	159.563 bout.
39	Bière .....	500 hl.	—	—
40	Eaux-de-vie .....	1.440 hl.	1.421 hl.	19 hl.
41	Cidre .....	700 »	3 »	697 »
42	Lait, beurre, fromage .....	225 tonnes	—	—
43	Malt.....	90 »	—	—
44	Ecorces à tan .....	3.825 »	—	—
45	Poterie cuite en grès....	661 »	54.2 t.	606.8 t.
45a	Pièces d'architecteure en grès....	134 »	—	—
45b	Pavés en grès ou grès cérame .....	7.101 »	454.7 »	6.646.3 »
45c	Carreaux céramiques en grès cuits.. en grès ou grès cérames.....	971 »	43 »	928 »

### Composition de la Chambre de Commerce.

La Chambre de commerce était composée en 1921 comme suit:

Président: M. Léon Metz, maître de forges à Esch-s.-Alz.

Vice-Président: M. Joseph Würth, directeur de la Banque Internationale à Luxembourg.

Membres: MM. Charles Bech, négociant à Diekirch; Sébastien Buchholtz, négociant à Esch-s.-Alz.; Robert Collart, maître de forges à Dommeldange; Eugène Dondelinger<sup>(1)</sup>, négociant à Kayl; Max Duhscher, industriel à Wecker; Henri Funck, brasseur à Neudorf; Joseph Glesener, industriel à Hollerich; Emile Godchaux, directeur des Draperies Schleifmühl à Pulvermühl; Pierre Hastert, meunier à Luxembourg-Grund; Lucien Hess-Wolff, tanneur à Bettenbourg; le Baron Auguste Jacquinet, industriel à Bettenbourg; Léon Klensch, directeur d'assurances à Luxembourg; Michel Knaff, négociant à Luxembourg; Joseph Lambert, tanneur à Wiltz; Paul-Joseph Muller<sup>(2)</sup>, directeur de la faïencerie à Septfontaines; Maurice Pescatore, ancien directeur de la faïencerie de Septfontaines à Septfontaines; Albert Reinhard, fabricant de gants à Luxembourg; Niels Reining, fabricant de tabacs à Luxembourg; Emile Schroll, imprimeur à Luxembourg; Constant Soupert, rosieriste à Limpertsberg; Paul Würth, ingénieur-constructeur à Luxembourg.

Secrétaire: M. J.-P. Sevenig, professeur de sciences commerciales à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 1922.

#### LA CHAMBRE DE COMMERCE:

Le Secrétaire,  
J.-P. SEVENIG.

Le Président,  
Léon METZ.

1) Nommé membre par arrêté g.-d. du 21 octobre 1921, en remplacement de M. Sébastien Buchholtz, décédé.

2) Nommé membre par arrêté g.-d. du 17 décembre 1921.